



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 12 décembre 2024 à 18h00

Délibération n° 119/déce/2024**Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès (CCACVI) - Rapport d'activité 2023**

L'an 2024, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

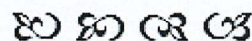
Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Fabrice VIGINIER,

Absents excusés ayant donné procuration : Gérard PETYT pouvoir à Annabel BASIL, Evelynne CANOVAS pouvoir à Catherine ADELL, Ghislaine BALLESTE pouvoir à Anne MAURAN, Marie-Françoise SANCHEZ pouvoir à Marc MARTI,

Absents : Cédric CASTELLAR, Alexandre ORTIZ--BODIOU.

Effectif : 27**Quorum : 14****Présents : 21 ; Absents excusés ayant donné procuration : 4 ; Absents : 2**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-39 ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 5 décembre 2024 ;

Considérant qu'il appartient au Président de l'EPCI d'établir un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourts citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecourts.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le Président de la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CCACVI) adresse aux communes membres, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement durant l'année écoulée. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et décide :

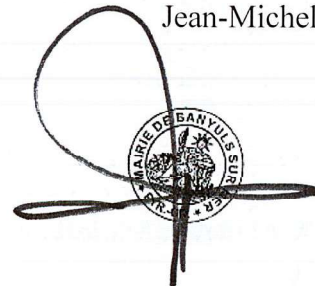
- **de prendre acte** du rapport d'activité de la CCACVI pour l'année 2023, ci-annexé ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le Saisissez du texte ici

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE



2023

Rapport d'activités

de la Communauté de Communes
Albères - Côte Vermeille - Illibéris

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Sommaire

Présentation du territoire

11 | Les services fonctionnels

Ressources humaines	12
Comptabilité et finances	16
Commande publique	24
Prévention des risques professionnels	26
Système d'informations & géomatique	28
Communication	32
Entretien des locaux	37

39 | Attractivité du territoire

Développement durable & transition énergétique	40
Voirie	43
GÉMAPI	45
Développement économique	49
Office de tourisme intercommunal	54

57 | Les services à la population

Petite enfance, enfance & jeunesse	58
Prévention & collecte des déchets	61
Éclairage public	66
Régie des eaux	68
Habitat	73
Lecture publique	75
Piscine	77
Urbanisme	79
Chantier d'insertion	83
Compétences déléguées	85



Présentation du territoire

CRÉATION
1er janvier 2002

FUSION AVEC LA CÔTE-VERMEILLE
1er janvier 2007

FUSION AVEC ILLIBÉRIS
1er janvier 2014

Antoine Parra

Président

Élu le 13 juillet 2020

Henri Estève

Directeur Général des Services

Mathilde Puignau-Teixido

Directrice Générale Adjointe

1 territoire
15 communes, 58 147 habitants

Entre mer et montagne, frontalière de l’Espagne, **la communauté de communes ACVI est la deuxième intercommunalité du département des Pyrénées Orientales.**



Les communes (source INSEE, chiffres parus le 28/12/2023)

	ARGELÈS-SUR-MER	11 088 hab.		ORTAFFA	1 822 hab.
	BAGES	4 539 hab.		PALAU-DEL-VIDRE	3 180 hab.
	BANYULS-SUR-MER	4 734 hab.		PORT-VENDRES	4 048 hab.
	CERBÈRE	1 273 hab.		SAINT-ANDRÉ	3 455 hab.
	COLLIOURE	2 549 hab.		SAINT-GENIS-DES-FONTAINES	2 941 hab.
	ELNE	9 551 hab.		SORÈDE	3 500 hab.
	LAROQUE-DES-ALBÈRES	2 248 hab.		VILLELONGUE-DES-MONTS	1 920 hab.
	MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	1 299 hab.			



L'intercommunalité

La Communauté de communes est dotée par la loi de différentes compétences, auxquelles s'ajoutent au fil des années des compétences transférées pour mutualiser les moyens et/ou développer de nouveaux services sur le territoire.

Depuis sa création, elle exerce des compétences qui se sont enrichies avec la conduite de certains projets voulus et portés par les élus.



Le Président

Antoine PARRA

Président

Maire d'Argelès-sur-Mer

Élu par les **conseillers communautaires**, il propose et met en œuvre les politiques communautaires en exécutant les décisions prises par le Conseil communautaire.

Il peut, lui-même, prendre des arrêtés par délégation du Conseil communautaire ou attributions légales.

Le Bureau Communautaire

Le Bureau est l'organe exécutif. Il est composé du Président et des 14 Vice-Présidents. Chaque Vice-Président est chargé de suivre les actions d'un ou plusieurs domaines de compétences.

Le Bureau se réunit environ une fois par mois pour préparer les sujets et les orientations qui seront présentés en Conseil communautaire.

La Conférence des Maires

La Conférence des Maires est un outil de gouvernance complémentaire au conseil communautaire qui renforce le dialogue entre les maires mais également entre l'EPCI et ses communes membres.

Le Conseil de développement

Le Conseil de développement est une instance consultative, un outil de concertation avec la société civile visant à renforcer l'exercice de la démocratie participative locale. Ce dernier interviendra auprès de la Communauté de communes, en émettant des avis dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants.



Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est l'**organe délibérant**.
Il comprend 50 conseillers communautaires qui prennent les décisions relatives à l'exercice des compétences. Ils **délibèrent sur les grands projets, les affaires courantes et votent les budgets**.

Argelès-sur-Mer

Antoine PARRA
Aimé ALBERTY
Antoine CASANOVAS
Guy ESCLOPÉ
Lydie FOURC
Isabelle MORESCHI
Philippe RIUS
Julie SANZ

Bages

Maria CABRERA
Patrice AYBAR
Georges GUARDIA

Banyuls-Sur-Mer

Jean-Michel SOLÉ
Marie-Clémentine HERRE
Anne MAURAN
Guy VINOT

Cerbère

Christian GRAU
Marie ARIZA

Collioure

Guy LLOBET
Annie LAMARQUE

Elne

Nicolas GARCIA
Sylvaine CANDILLE
Rolland CASTANIER
Anne-Lise MIRAILLES
Annie PEZIN
Fabrice WATTIER
Gilles GLIN
remplacé le 19.09 par
Jean-Marie LEFEVRE

Laroque-des-Albères

Christian NAUTÉ
Martine JUSTO
remplacée le 26.05 par
Laetitia COPPEE

Montesquieu-des-Albères

Hervé VIGNERY
Huguette PONS

Ortaffa

Raymond PLA
Marie-Pierre SADOURNY-GO-MEZ

Palau-Del-Vidre

Bruno GALAN
Françoise DARCHE
Marcel DESCOSY

Port-Vendres

Grégory MARTY
José BELTRA
Patricia HECQUET
Vincent NETTI

Saint-André

Samuel MOLI
Gilbert CRITELLI
Marie-Thérèse IMBARD

Saint-Génis-Des-Fontaines

Nathalie REGOND-PLANAS
Didier CHOPLIN
Jacques GODAY

Sorède

Yves PORTEIX
Frédérique MARESCASSIER
Yvette PERIOT

Villelongue-Dels-Monts

Christian NIFOSI
Sylvie VILA



Les compétences

La Communautés de communes Albères - Côte Vermeille - Illibérus exerce en lieu et place des communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par leurs statuts. Il existe 3 types de compétences.

Les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives.

Compétences *obligatoires*,

- **Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- **Développement économique** : gestion de sept zones d'activités, actions liées à la politique agricole, soutien aux activités commerciales, aide à l'immobilier d'entreprise, etc.
- **Promotion du tourisme**
- **Gestion des milieux aquatiques** et prévention contre les inondations (GEMAPI)
- **Aménagement**, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- **Collecte et traitement des déchets** des ménages et déchets assimilés
- **Eau** : production et distribution de l'eau potable
- **Contrôle de l'assainissement** non collectif des eaux usées domestiques ou industrielles
- **Collecte et traitement de l'assainissement collectif** des eaux usées domestiques ou industrielles

Compétences *optionnelles*

- **Politique du logement et du cadre de vie** : élaboration, mise en œuvre et suivi d'un Programme local de l'habitat (PLH) ; mise en œuvre, portage et suivi d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), etc.
- **Création**, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- **Protection** et mise en valeur de l'environnement

Compétences *facultatives*

- **Entretien** du réseau d'éclairage public
Jusqu'au 30/06/2023 (Cf page 64)
- **Maintenance** et gestion des réémetteurs pour réception télévision sur le territoire communautaire
- **Fourrière animale**
- **Action sociale** pour la mise en œuvre d'ateliers et chantiers d'insertion dans le cadre de l'entretien de certaines berges et rivières
- **Gestion de l'immeuble** mis à disposition du CAT de Sorède
- **Organisation et/ou coordination des loisirs éducatifs pour les 6-18 ans** dans le cadre d'un projet global d'intérêt communautaire
- **Accueil des enfants de moins de 6 ans** dans le cadre d'une offre de services équilibrée sur le territoire communautaire
- **Création, aménagement, entretien et gestion d'équipements à vocation sportive ou culturelle** : réseau de 10 médiathèques, piscine intercommunale, complexe sportif de Sorède, Halle des sports etc.
- **Instruction des actes d'urbanisme**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Berger
Levrault

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23 décembre 2024



ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

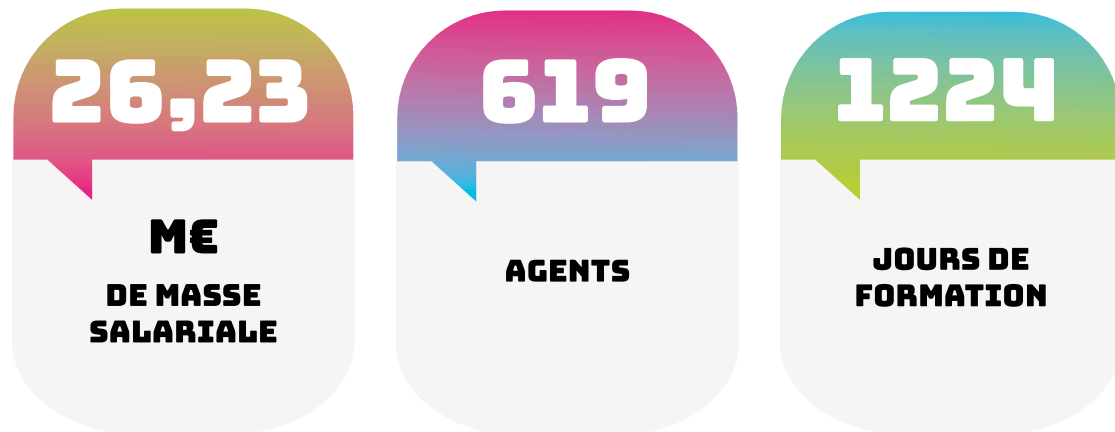
ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Berger
Levrault



LES SERVICES FONCTIONNELS

RESSOURCES HUMAINES



Un contexte normatif, organisationnel et technologique en mouvement

La gestion des ressources humaines (RH) requiert une adaptation permanente aux réformes institutionnelles et statutaires. Sur ce point, L'année 2023 a été marquée par l'avènement de la réforme des retraites et les perspectives de mise en œuvre de la retraite progressive. Parmi les mesures réglementaires ayant impacté la politique de RH de la collectivité, on citera également le dégel du point d'indice en juillet et les revalorisations successives du SMIC en janvier puis en mai. Ces mesures ont eu un impact significatif sur la masse salariale de l'EPCI.

De plus, pour répondre à l'évolution des besoins de la collectivité et des agents, le service travaille en continu sur l'adaptation des solutions technologiques, des pratiques et des outils de gestion.

Poursuite de la politique de « dépréciation » des emplois

Depuis plusieurs années, la collectivité mène une politique volontariste de dépréciation et de stabilisation des emplois contractuels de catégorie C. Plusieurs critères sous-tendent la consolidation de ces emplois. En premier lieu, le caractère pérenne de l'emploi identifié au sein des services concernés.

En deuxième lieu, la capacité d'un agent pouvant remplir ce poste à être nommé en tant que stagiaire.

Une politique similaire est menée dans le cadre de l'augmentation des temps de travail des agents à temps non complet. En 2023, 26 agents titulaires ont bénéficié d'une augmentation de leur temps de travail.

L'accompagnement des services

Le service RH accompagne au quotidien les directions de pôles et de services sur les questions organisationnelles et managériales.

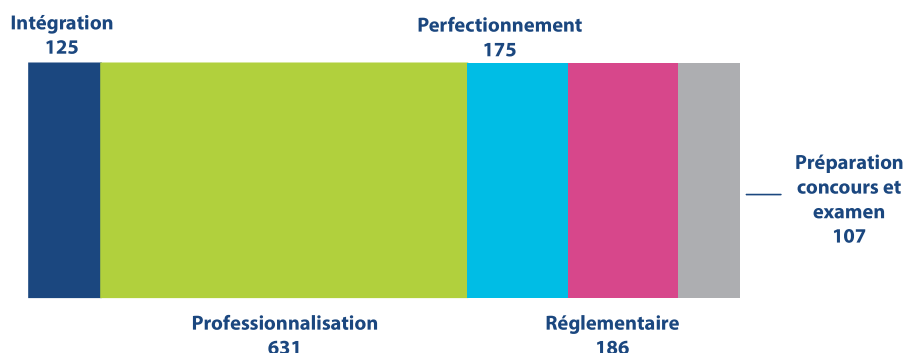
En 2023, on citera notamment :

- La réorganisation du pôle Petite enfance, Enfance et Jeunesse
- Le pôle Déchets et la réouverture de deux déchetteries le dimanche
- La dernière phase de réorganisation de la Régie des Eaux
- Le service Bâtiments avec le retour de la compétence éclairage public aux communes et la création d'un service commun
- Le service Piscine avec le redéploiement des agents lié à la fermeture estivale

Le plan de formation

Le service poursuit le travail sur la mise à jour du plan de formation 2022-2024.

Dans ce cadre, on notera en 2023 la mise en place de la journée pédagogique de la Petite enfance réunissant l'ensemble des personnels exerçant auprès des jeunes enfants.



Le dialogue social

Suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022, le service a travaillé sur l'installation des nouvelles instances de dialogue social : le Comité social territorial (CST) et la Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail (FSSSCT).

Dans ce cadre, des rencontres ont été engagées entre la direction générale, la direction des ressources humaines et les représentants du personnel sur les dossiers suivants :

- Élaboration du règlement intérieur du Comité Social Territorial
- Refonte des comptes rendus d'évaluation professionnelle
- Mise à jour du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

5

séances

**LE COMITÉ TECHNIQUE
PARITAIRE**

9

**réunions de travail et de
concertation**



Les actions et projets menés en 2023

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE



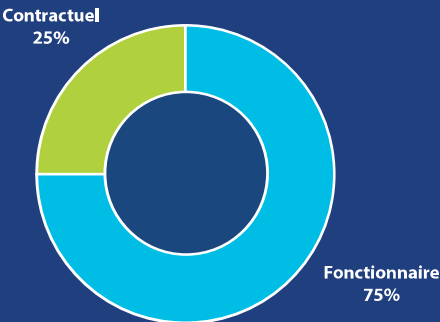
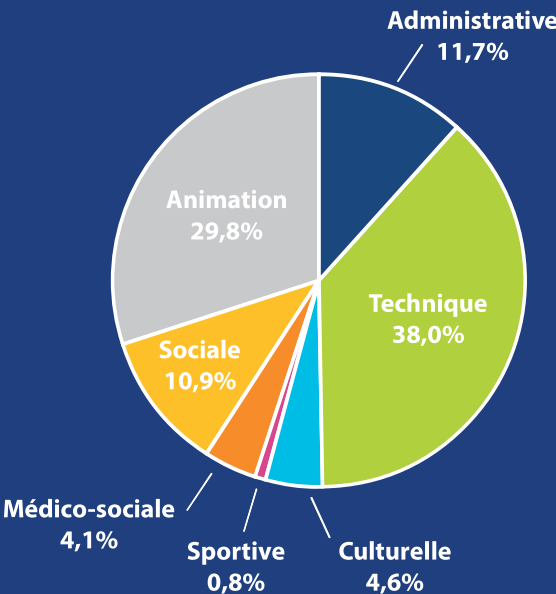
- Mise en place de la **Médiation Préalable Obligatoire** et conventionnement auprès du centre de gestion des Pyrénées Orientales
- Gestion du **chantier d'Insertion** « Entretiens des berges, rivières et sentiers de randonnées »
- Poursuite des travaux de **mise à jour du RIFSEEP** suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, des services préfectoraux et, au besoin, de l'actualisation des groupes de fonction.
- Rédaction du **rapport égalité Femme-Homme** en réponse aux nouvelles obligations réglementaires
- Poursuite des journées de **formation sur l'égalité Femme-Homme**
- Gestion du **groupement de commandes des formations « sécurité »** avec les communes du territoire le souhaitant et poursuite des sessions de formation
- Élaboration du **diagnostic de modernisation des process informatiques RH**
- Mise à jour de l'**organigramme** détaillé des services.



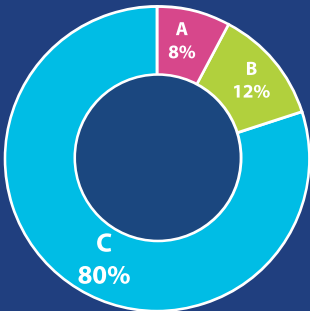
Tableau de bord 2023

612 AGENTS au 31 décembre 2023

Répartition par filière



Répartition par statut



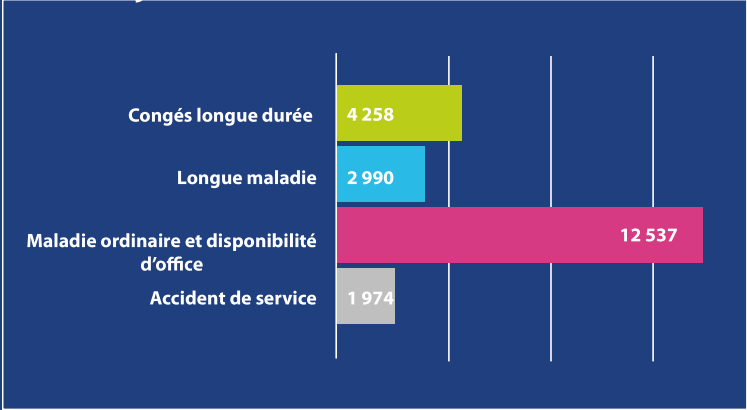
Répartition par catégorie



Répartition par genre

L'ABSENTÉISME

21 759 jours au total



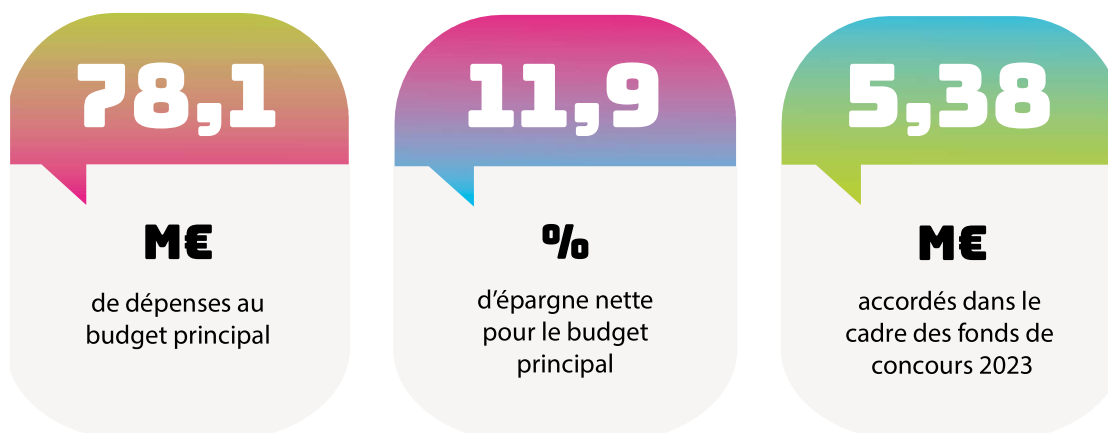
LA GESTION DES CARRIÈRES

1265 arrêts, contrats et avenants

37 procédures de recrutement

24 départs (dont 15 départs en retraite)

COMPTABILITE & FINANCES



Conformément aux propositions du Président de la collectivité, le service Finances prépare le budget primitif de l'année et assure le suivi de l'exécution budgétaire pendant l'année comptable. Il apporte un soutien technique aux services communautaires et est l'interlocuteur privilégié des partenaires de l'intercommunalité en matière d'informations comptables et budgétaires.

Organisation budgétaire

La Communauté de communes dispose d'un **budget principal** et de **plusieurs budgets annexes** :

• La Régie des Eaux

- Budget de l'Eau potable
- Budget de l'Assainissement collectif
- Budget de l'Assainissement non collectif (SPANC)

• Les structures autonomes

Dans le cadre de ses compétences, la CC ACVI a porté la réalisation des bâtiments qui hébergent le CAT les Micocouliers à Sorède et la Maison de santé de Cerbère.

- Budget de l'ESAT de Sorède (CAT les Micocouliers)
- Budget de la Maison de santé de Cerbère

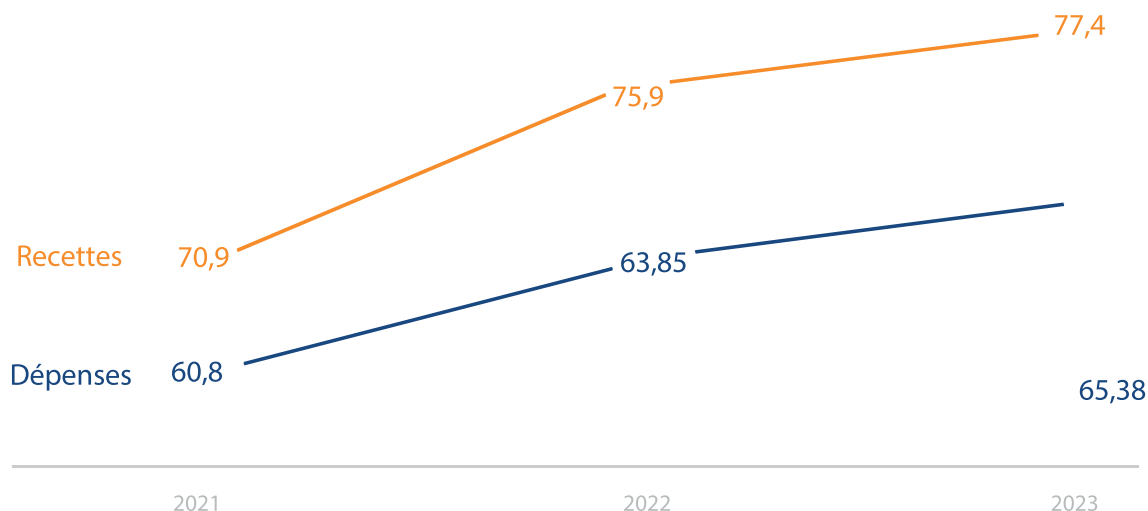
• Les zones d'activités

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, La CC ACVI gère les zones d'activité du territoire. Tant que la commercialisation de ces dernières n'est pas achevée, leur financement est assumé dans le cadre de budgets annexes.

- Budget de la ZAE de Saint-Génis-des-Fontaines
- Budget de la ZAE La Porte des Albères d'Argelès-sur-Mer
- Budget de la ZAC Camp del Caball d'Argelès-sur-Mer
- Budget de la ZAI Aigues Vives d'Elne
- Budget de la ZAE de Saint-André
- Le Budget de la ZAD de l'AgroParc de Saint-André.

Tous budgets confondus, les dépenses de gestion en fonctionnement s'élèvent à 63,8 M€, soit une augmentation de 1,59% par rapport à 2022. Dans un contexte de forte inflation, l'achat des services a permis de contenir la hausse des dépenses de fonctionnement. Les recettes de gestion en fonctionnement atteignent 76,4 M€, soit une augmentation de 1,60 % par rapport à l'an passé.

ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR 3 ANS (en M€)



Le budget principal 2023

Le projet de budget 2023 a été bâti sur les bases du **débat d'orientations budgétaires** présenté en conseil communautaire le 17 février 2023. En 2023, on notera l'adoption par la collectivité de son **programme pluriannuel d'investissement**, qui a été intégralement retranscrit en autorisation de programme crédit de paiement. Cette technique comptable permet de répartir sur plusieurs exercices l'ensemble du programme prévisionnel d'investissement.

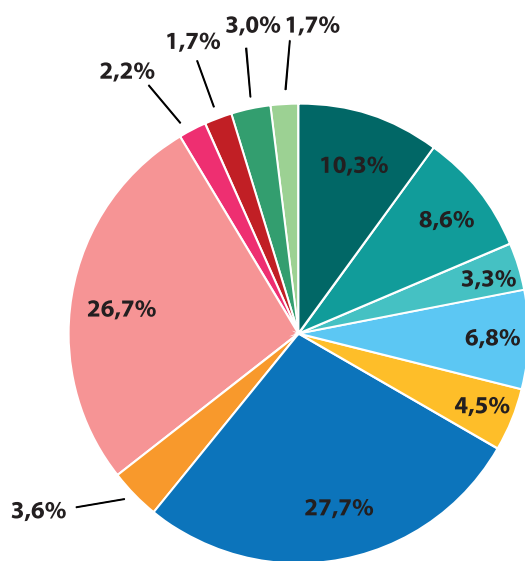
Le budget 2023 en 4 priorités

- 1** Maitriser les dépenses de fonctionnement – dans un contexte inflationniste – sans dégrader le niveau et la qualité des services
- 2** Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- 3** Intégrer le programme pluriannuel d'investissement validé par les élus sur la durée du mandat
- 4** Permettre la prise en compte des fonds de concours sollicités par les communes sur diverses opérations

Les dépenses de fonctionnement

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement en lien avec l'Eau, l'Assainissement et l'Office du tourisme concernent principalement les salaires des agents animant ces structures. Ces dépenses sont remboursées intégralement et se retrouvent donc en recettes pour la part salaire qui les composent.

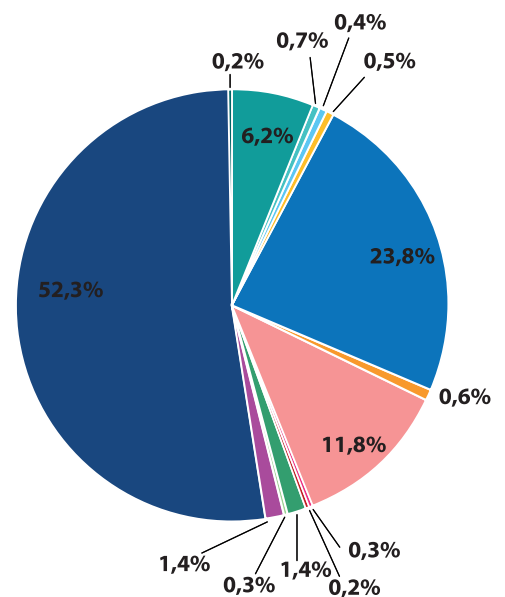
Services supports	4 504 253,47 €
Eau et assainissement	3 772 426,68 €
Développement économique et Voirie	1 431 027,10 €
Piscine et salles polyvalentes	2 991 503,31 €
Médiathèques	1 994 043,51 €
Prévention et gestion des déchets	12 125 159,71 €
GEMAPI et Développement durable	1 570 890,83 €
Petite enfance, Enfance et jeunesse	11 710 277,13 €
Autres services (SCOT, SIG, Urbanisme, Fourrière animale, Chantier d'insertion)	945 345,50 €
Habitat et Accueil des gens du voyage	758 300,04 €
Office de tourisme intercommunal	1 293 601,13 €
Éclairage public et Relais TV	738 051,59 €
Dépenses des services	43 834 880,00 €
Reversement de fiscalité	12 285 334,00 €
Opérations d'ordre et d'amortissement	1 110 786,17 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement	57 231 000,17 €



Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées des dotations de l'état, de la fiscalité mais également des produits de services, issus principalement des inscriptions aux services périscolaires, extrascolaires et EAJE, des loyers encaissés au Cap / Pôle Entrepreneurial ou encore de la billetterie de la piscine intercommunale.

Services supports	114 933 €
Eau et assainissement	3 781 887 €
Développement économique et Voirie	397 416 €
Piscine et salles polyvalentes	264 946 €
Médiathèques	302 098 €
Prévention et gestion des déchets	14 486 514 €
GEMAPI et Développement durable	337 424 €
Petite enfance, Enfance et jeunesse	7 174 076 €
Autres services (SCOT, SIG, Urbanisme, Fourrière animale, Chantier d'insertion)	170 083 €
Habitat et Accueil des gens du voyage	100 104 €
Office de tourisme intercommunal	860 541 €
Éclairage public et Relais TV	211 458 €
GEMAPI	864 756 €
Fiscalité, dotations et participation Hors TEOM et GEMAPI	31 871 383 €
TOTAL des recettes de fonctionnement 60 961 703 €	



Les recettes fiscales

Les recettes fiscales s’élèvent à **31,87 M€** en 2023, un montant en progression de 5,71 % par rapport à 2022. Cette hausse est principalement liée à la compensation par l’Etat de la suppression de la taxe d’habitation et de la CVAE. Celle-ci est réalisée par le reversement d’un pourcentage de la TVA nationale très dynamique en période d’inflation.

Taxes sur les ménages	Taxe d’habitation résidence secondaire	5 409 274 €
	Taxe foncière bâtie	2 158 932 €
	Taxe foncière non bâtie	37 136 €
	TOTAL	7 605 342 €
Taxes sur les entreprises	CFE	5 864 628 €
	CVAE	2 287 865 €
	TASCOM	843 028 €
	IFER	399 225 €
	Taxe additionnelle	122 426 €
	TOTAL	9 517 172 €
Compensations exonération nouveau régime		464 173 €
Part TVA Ancienne taxe d’habitation		10 561 820 €
FPIC		758 212 €
Attribution de compensation		2 964 064 €
TOTAL des recettes fiscales		31 871 383 €

On notera par ailleurs que les taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE), des taxes foncières bâties et non bâties et de la Taxe d’enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont inchangés par rapport à 2022.

	Taux 2023
CFE	31,21%
Taxe foncière non bâtie	2,17%
Taxe foncière bâtie	2%
TEOM	12%

Une collectivité peu endettée

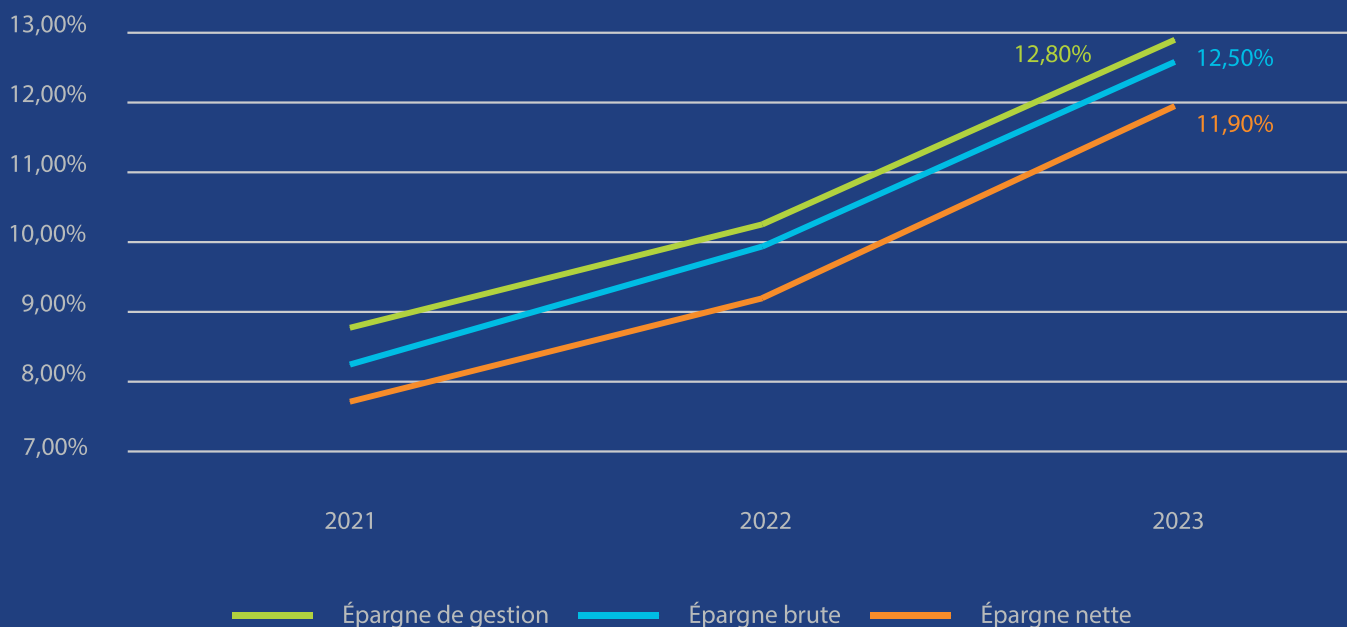
Moins d'1 an

**La capacité de
désendettement
de la CC ACVI**

11,9% d'épargne nette

Le taux d'épargne nette représente la part des recettes de fonctionnement disponible pour financer l'investissement une fois les annuités d'emprunt dues remboursées.

ÉVOLUTION DES TAUX D'ÉPARGNES SUR 3 ANS



L'investissement : zoom sur les fonds de concours 2023

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE



En 2020, les élus communautaires se sont prononcés en faveur de la création d'une enveloppe budgétaire de 10M€ destinée à financer les projets portés par les communes. Ces aides sont partagées en deux groupes.

- **Les fonds de concours Projet** portant sur des opérations structurantes à l'échelle du territoire communautaire.

- **Les fonds de concours Solidarité** sont fléchés sur des projets qui, bien que de plus petite envergure, sont essentiels dans le cadre du projet de développement de la commune qui les porte.

En 2023, 5,38M€ de fonds de concours ont été attribués :



Les fonds de concours Solidarité

Bages	Renaturation du centre ancien	81 650€
Cerbère	Création d'une zone de stationnement de camping-cars	20 000€
Collioure	Rénovation du complexe de tennis du Cap Dourat	73 215€
Ortaffa	Extension de l'école Maternelle	69 963€
Palau del Vidre	Aménagement de la place Etienne Canals et de l'avenue Joliot Curie	31 366€
Saint-André	Travaux de voirie	36 580€
Sorède	Réfection de la rue Gabarre	35 415€
	Réalisation d'ombrières photovoltaïques	35 500€
TOTAL		383 689,17€

Les fonds de concours Projet

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

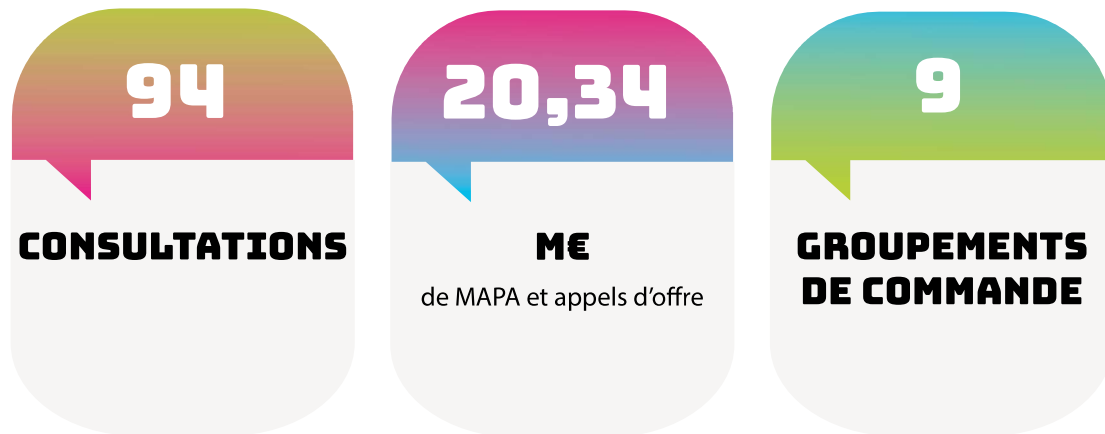
Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE



Argelès-sur-Mer	Confortement de la digue nord du port – 1ère tranche	500 000€
	Confortement de la digue nord du port – 2ème tranche	500 000€
Bages	Itinéraire patrimonial	21 963€
Banyuls-sur-Mer	Aménagement front de mer – 3ème tranche	450 000€
Cerbère	Aménagement front de mer et place de la République	341 994€
Collioure	Mise en sécurité de l'escalier de la Ballette	51 000€
	Faubourg – 2ème tranche	441 382€
Laroque-des-Albères	Modernisation de l'espace public – secteur du chemin d'Ortaffa, place des Albères et rue du Stade.	276 000€
Port-Vendres	Requalification des quais et création d'une place	991 815,45€
Saint-André	Création du restaurant scolaire	227 768€
Saint-Génis-des-Fontaines	Création du complexe tennistique	500 000€
Sorède	Création d'un poumon vert en cœur de village	450 000€
Villelongue-del-Monts	Aménagement Cami del Vilar – 1ère tranche	126 707€
	Aménagement Cami del Vilar – 2ème tranche	122 000€
TOTAL		5 000 629,45 €

COMMANDE PUBLIQUE



Les marchés à procédure adaptée (MAPA)

	Nombre de marchés	Montant (HT)
Travaux	30	3 627 405,38€
Fournitures	19	1 451 291,39€
Services	24	791 694,15€
		5 870 390,92€

Les appels d'offre

	Nombre de marchés	Montant (HT)
Travaux	1	6 500 000,00€
Fournitures	5	1 341 000,00€
Services	3	756 000,00€
		14 467 390,92€

Autres modes de consultation

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

	Nombre de marchés
Délégation de service public	1
Groupement de commandes	9
Marché négocié sans publicité, ni concurrence	2



PRÉVENTION

DES RISQUES PROFESSIONNELS

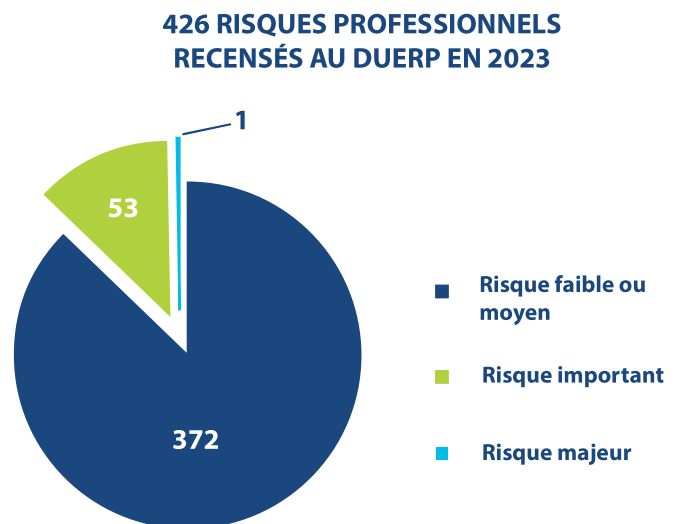


L'année 2023 est marquée par une baisse significative du nombre de jours d'absence des agents de la collectivité au titre d'accidents de travail. On compte 500 jours d'absence en moins par rapport à 2022, soit une baisse de 25%. Au-delà de facteurs conjoncturels, il semblerait que les efforts réalisés par la CC ACVI en matière de management de la santé et de la sécurité au travail portent leurs fruits.

Les accueils sécurité

Depuis trois ans, le service propose aux agents qui intègrent la collectivité une **sensibilisation aux risques professionnels**. Réalisé **durant les premiers jours de service de l'agent**, cet accueil sécurité permet de mieux appréhender les risques professionnels auxquels sont exposés les agents dans le cadre de leur métier mais également de comprendre le niveau d'exigence de la collectivité en matière de santé et de sécurité au travail.

En 2023, 52 accueils ont été réalisés et ont touché 79 agents. Les retours d'expérience sont positifs et montrent que les agents qui ont suivi cette sensibilisation adoptent un comportement plus adapté sur le plan de la sécurité et de la responsabilité au travail.



La prévention des troubles musculo-squelettiques

Le risque de troubles musculo-squelettiques (TMS) est le plus récurrent dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la CC ACVI. En 2022, la Cour des Comptes avait déploré le manque de prise en compte de cette thématique dans les actions de prévention.

Face à cette situation, le service a mis en place une politique volontariste de prévention des TMS. En 2023, **un plan de 10 actions a été déployé au sein de la collectivité**. Elles portent notamment sur la mise à disposition de **matériels de travail ergonomiques**. Dans ce cadre, les agents qui en ont fait la demande ont été équipés de bureaux « assis-debout ».

De plus, un kinésithérapeute spécialisé en santé au travail a été missionné pour proposer aux agents une **formation sur la prévention des accidents et des maladies de l'appareil locomoteur**. 40 agents techniques ont bénéficié de cette formation. Enfin, on citera l'instauration de **réveils musculaires** pour les agents du service de collecte des déchets.

3 réunions ordinaires

8 dossiers nécessitant un avis du comité

18 dossiers nécessitant une consultation du comité

3 visites de service

Le déploiement des lunettes de sécurité adaptée à la vue

Pour assurer leur sécurité, conformément au DUERP, certains agents de la collectivité doivent être équipés de lunettes de sécurité. Celles-ci sont mises à disposition des agents concernés au magasin de la CC ACVI. Bien qu'ergonomiques, ces lunettes sont peu adaptées pour des personnes portant des lunettes de vue.

Pour répondre à ces besoins, le service a mis en place une **convention avec un fournisseur d'équipements de protection et des opticiens du département** afin de proposer aux agents des lunettes de sécurité adaptées à leur vue.



SYSTÈME D'INFORMATIONS & GÉOMATIQUE

2 181

INTERVENTIONS

réalisées dans le cadre
du support informatique

35

KILOMÈTRES

de réseaux d'eaux
cartographiés par le SIG

600

K€

d'économies sur 4 ans
grâce au renouvellement du
marché des abonnements
mobiles

Mise en œuvre d'un parapheur électronique

La collectivité s'est dotée d'un outil de parapheur électronique permettant de **dématérialiser progressivement l'ensemble des visas internes et des signatures officielles**. La solution retenue utilise le système de certification électronique **RGS 2 étoiles** afin de garantir la sécurité des échanges.

En 2023, le service a travaillé sur la **gestion des flux de factures** issus de la plateforme Chorus Pro. Cela représente un volume de 8 463 documents entre mars et décembre 2023. La solution sera appliquée en 2024 à la gestion des certificats de paiement des marchés de travaux, des bons de commande et des arrêtés.

Finalisation de la création d'une base de données Adresses et Voiries

L'article 169 de la Loi 3DS reconnaît pleinement la **compétence de la commune en matière d'adresse**. Cette dernière est en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation.

Dans le cadre de l'amélioration du service public (principe du « Dites le nous une fois »), le législateur a demandé aux communes de transmettre leur **Base d'adresse Locale (BAL)** contenant toutes

les adresses de la commune à la Base Adresse Nationale (BAN).

La CC ACVI a décidé de se positionner en chef de file pour **créer un référentiel commun à l'échelle du territoire**. En 2023, le travail du service a permis à **10 communes** de publier leur BAL sur le site de l'État.



Évolution du logiciel de gestion du patrimoine et de la maintenance

Le service a travaillé sur la mise en œuvre du logiciel eAtal6, le portail de demandes en ligne des agents de la collectivité. Basée sur une vue cartographique, la **nouvelle interface se veut plus ergonomique** et simple d'utilisation pour les agents.

À la faveur de cette nouvelle version, le **service commun d'éclairage public** a été intégré dans eAtal. Les agents peuvent désormais suivre et gérer les interventions sur le territoire : depuis une tablette, ils renseignent directement les informations liées aux opérations de maintenance ou de dépannage qu'ils effectuent sur le réseau. Cela représente un gain de temps significatif pour les agents et d'efficacité pour les usagers.

Évolution de la base de données du réseau d'eau potable

Conformément aux recommandations de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), la base de données « Eau potable » a été modifiée en profondeur. Cette nouvelle version vise à **faciliter la numérisation précise des réseaux ainsi que la création d'outils et d'applications** pour la Régie des Eaux.

Sécurisation des accès utilisateurs SIG communal

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Le service a relevé le niveau de sécurité des utilisateurs du portail SIG de la collectivité. **410 comptes ont été traités**, les comptes fantômes ont été supprimés (RGPD) et le niveau de sécurité des mots de passe a été augmenté.

Renouvellement des marchés Télécom

Les trois lots du marché Télécom arrivant à échéance, la CC ACVI suivi par 7 communes et l'Office de Tourisme Intercommunal a relancé un appel d'offres via un **groupement de commandes**. Les offres retenues sur les trois lots vont permettre à la collectivité de **réaliser des économies significatives** :

- **Lot n°1** - Abonnements internet et téléphonie : 22% d'économie sur 4 ans
- **Lot n°2** : Usages IoT (Internet des objets : connexion 4G des automates, alarmes...) : 26% d'économies sur 4 ans
- **Lot n°3** – Abonnements mobiles : 41% d'économie sur 3 ans, soit près de 600k€.

Mise en place d'une infrastructure à clés publiques (serveur PKI)

La gestion du réseau d'eau potable nécessite l'utilisation de plus de 250 automates répartis sur tout le territoire. Les communications entre les automates et notre serveur de supervision sont cryptées à l'aide de certificats privé/public.

Afin de **simplifier la gestion de ces certificats**, une infrastructure permettant l'automatisation de leur renouvellement a été mise en œuvre en interne avec l'aide du prestataire. Cette opération permet de **renforcer la sécurité** liée à la gestion de la ressource en eau.



Amélioration de la connaissance des réseaux d'eaux

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE



Dans le cadre de l'amélioration continue de la connaissance de nos réseaux et conformément à la réglementation, le **service intègre en permanence les données cartographiques** issues de levées internes ou fournies par les prestataires. Le niveau de précision de connaissance des ouvrages est classé en 3 catégories, A, B et C. En 2023, sur les 1 260km de réseaux gérés par la Régie des Eaux, **36,16% sont classés en catégorie A** contre 33,7% en 2022. Cela représente **plus de 35km d'ouvrages cartographiés** avec précision sur l'année.

Réseau d'eau potable
714 km



Réseau d'assainissement
546 km



Le suivi de l'activité des Déclarations de travaux à proximité de réseaux (DT / DICT)

En 2023, le service SIG a traité **9 594** dossiers DT/DICT (+9,73% par rapport à 2022). Face à l'accroissement des dossiers traités observé depuis 4 ans, le service a installé en 2020 un module d'automatisation du traitement des DICT.

Depuis novembre 2023, le traitement est totalement automatisé à l'exception des dossiers problématiques (problèmes de formats...). La mise en place de ce module a permis **de réduire le temps-agent dévolu à cette mission d'un ETP à 1h30 hebdomadaire**.



Le support interne en chiffres

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

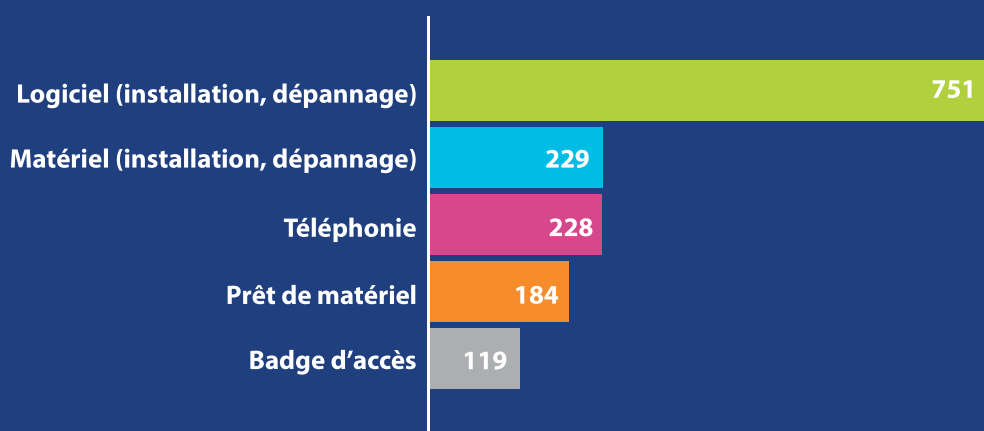
ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Berger
Levisault

À travers un dispositif de « tickets » en ligne, le service support de la Communauté de communes gère le dépannage, l'exploitation, l'assistance aux utilisateurs ainsi que le renouvellement des équipements informatiques, reprographiques ou téléphoniques. Il assure également le déploiement des logiciels métiers sur les services, la gestion de la data ou encore la sécurité des réseaux de la collectivité.

2 181 tickets traités en 2023

TOP 5 DES DEMANDES



+ 2,2 %
de demandes
par rapport
à 2022

+ 82,25 %
de demandes
traitées en 2 jours
ou moins

⇒ **+ 9 %** par
rapport à 2022

GESTION DU PARC INFORMATIQUE

439 ordinateurs en service



3 ans et 10 mois
l'âge moyen d'un
ordinateur



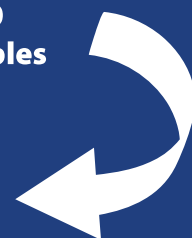
55
ordinateurs neufs installés
dont 35 ordinateurs
portables



35
ordinateurs mis au rebut et
recyclés dont 10
ordinateurs portables

La valorisation des déchets électroniques et informatiques produits par la collectivité fait l'objet d'une convention avec la Recyclerie d'Elne.

Cette dernière assure à ce titre le recyclage des ordinateurs mis au rebut chaque année.



COMMUNICATION



La communication digitale

Un travail de fond est mené sur la complémentarité des canaux et l'augmentation de l'audience des différents médias.

Les réseaux sociaux

Un travail de réflexion a été mené sur le ton et le rythme des publications. Il a ainsi été décidé d'utiliser Facebook et Instagram pour relayer les actions, projets et événements organisés par les services communautaires ainsi que les informations pratiques à destination des usagers. Le réseau social professionnel LinkedIn est quant à lui privilégié pour mettre en valeur des projets et événements de plus grande envergure, notamment dans le domaine du développement économique ou de la Régie des Eaux. Ce média permet également de relayer efficacement les offres d'emploi émises par la collectivité.



Le site Internet

Une mise à jour des contenus a été réalisée en collaboration avec les services. Il s'agissait de réécrire, actualiser et créer de nouvelles pages, notamment celles concernant la piscine, les déchetteries, la famille, le réseau des médiathèques et le développement durable.

La newsletter

En complément, le service diffusait une newsletter hebdomadaire. Celle-ci abordait une thématique particulière ou permettait d'annoncer des événements (portes ouvertes, ouverture de médiathèque, salon Osez l'Entreprise...). Selon l'objectif, la newsletter était diffusée à l'ensemble des abonnés ou à des publics ciblés.

Les vidéos

À la demande du Relais Petite Enfance, des capsules vidéos présentant le métier d'assistante maternelle ont été réalisées et diffusées à l'occasion de la Journée nationale des assistantes maternelles.

Les relations presse

Les relations presse se sont poursuivies de manière régulière avec les principaux médias locaux et, de façon plus occasionnelle, avec la presse régionale et spécialisée.

Dans ce cadre, le service rédige régulièrement des communiqués de presse pour valoriser les actions et projets menés par les services, notamment le pôle Petite enfance, Enfance & Jeunesse et les médiathèques.

Les événements communautaires – Portes ouvertes de la station d'épuration de Bages, inauguration des médiathèques, salon Osez l'entreprise, lancement du cadastre solaire – font l'objet de plans médias dans le cadre duquel sont réalisés un dossier de presse spécifique et des communiqués de presse en amont et post événement. Des invitations sont également envoyées au réseau presse afin d'inciter les journalistes à couvrir ces événements.



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE



La création graphique, le « print » et la signalétique

Les demandes émanant des services ont augmenté en 2023. Un volume de production difficile à absorber avec la réduction du temps de travail de l'agent en charge de la création graphique en cours d'exercice.

Toutefois, le service communication a réalisé les supports suivants : brochures, livrets, plaquettes, flyers, programmes, invitations... En plus de l'activité quotidienne, la création de ces supports a permis d'accompagner tout particulièrement le pôle Déchets, les services GEMAPI et Développement durable dans le lancement de leurs projets. On citera également le travail réalisé avec la Régie des eaux sur la conception d'un visuel et le flocage de la remorque pédagogique.

Dans le domaine de la création graphique, le service a également conçu et réalisé des supports destinés à la signalétique du Cap / Pôle Entrepreneurial – totems extérieurs, signalétiques intérieures –, du Mas Reig et des crèches – vitrophanies –, Sur ce volet, la mission du service consistait non seulement à concevoir les supports mais également à faire le lien avec les prestataires sur leur réalisation et leur pose.

L'évènementiel

À l'instar de la création graphique, l'organisation d'événements a connu une croissance significative. Deux nouveaux événements ont en effet vu le jour en 2023 :

• La Journée de l'Eau – 26.03 – Villelongue-dels-Monts

Organisée sur la station d'épuration de Villelongue-dels-Monts en collaboration avec la Régie des Eaux et le pôle Déchets, l'objectif de cette journée était de sensibiliser le grand public aux cycles de l'eau.

Pour cela, les services concernés ont préparé une programmation variée et accessible : visites de la station d'épuration, ateliers pédagogiques sur les cycles de l'eau et la prévention des déchets, exposition sur les métiers de la Régie des Eaux.

Avec plus de 300 visiteurs, cette première édition a connu un véritable succès auprès du public. Un engouement qui a incité les agents à pérenniser cet événement. Une nouvelle édition enrichie est programmée pour 2024.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Berger
Levrault



• La Fête de l'Été – 30.06 – Parc de Valmy à Argelès-sur-Mer

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

Berger
Levisault

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Le Président souhaitait proposer aux agents un évènement de cohésion sur un format convivial et festif. Pour répondre à cette demande, le service a travaillé sur l'organisation de la Fête de l'Été, un moment simple et chaleureux réunissant les agents et leur famille au parc de Valmy.

Les agents de la Communication, en lien avec le responsable du Protocole et le chef de cabinet, ont assuré l'ensemble des missions de la conception de l'évènement jusqu'à son organisation : programmation, recherche de prestataires, invitations, logistique, coordination en amont et sur place, participation à l'organisation le jour J (service, nettoyage...).

La première Fête de l'Été a réuni plus de 300 personnes et, au vu des excellents retours, sera reconduite en 2024.



En plus de ces nouveautés, le service a également contribué à l'organisation de :

- **La cérémonie des Vœux aux agents – 25.01 – Lycée Bourquin, Argelès-sur-Mer**

Suspendus pendant deux ans en raison de la crise sanitaire, les Vœux aux agents faisaient leur retour en 2023. La soirée a été repensée pour donner une atmosphère plus festive et offrir aux agents un moment de cohésion en début d'année.

Le partenariat avec le lycée Christian Bourquin d'Argelès-sur-Mer portant sur la mise à disposition des salles et du mobilier ainsi que sur la préparation du buffet a été renouvelé.

La soirée était organisée en deux temps : une première partie protocolaire incluant les discours, les remises de médailles et un hommage aux retraités des deux dernières années.

Puis, une deuxième partie plus festive avec ambiance musicale, animations et remise de cadeaux. Sur ce dernier point, la volonté du service était de valoriser un produit local et consommable, en adéquation avec les objectifs environnementaux de la collectivité (circuits courts, réduction des déchets et mise en avant de la production locale). C'est le domaine oléicole de l'Arbre Blanc à Saint-Génis-des-Fontaines qui a été sélectionné.

- **Les inaugurations de la station d'épuration de Bages – 13.10 – et des médiathèques de Port-Vendres et Ortaffa – 20.06.**

- **Le lancement du cadastre solaire – 21.06 – Sorède**

- **Le salon Osez l'entreprise – 13.04 – Lycée Bourquin, Argelès-sur-Mer**

- **Lancement des travaux de réhabilitation du Cap Béar – 27.01 – Port-Vendres**

Enfin, sur le volet évènementiel on notera la participation du service Communication aux journées des Nouveaux arrivants d'Argelès-sur-Mer, Port-Vendres et Laroque-des-Albères, au festival Greenland à Palau-del-Vidre et à la journée de sensibilisation aux cycles de l'eau et à la prévention des déchets organisée à l'attention des enfants de l'accueil de loisirs Bages-Ortaffa.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Berger
Levisait



ENTRETIEN DES LOCAUX

25

AGENTS

45

BÂTIMENTS

14 900

M2

de surface

Les missions du service

L'équipe assure la propreté, la sécurité et le bon fonctionnement des 45 bâtiments communautaires. Il convient de distinguer les missions d'entretien quotidien (nettoyage des locaux, des parties communes, gestion des déchets...) de celles d'entretien spécifique. Il s'agit principalement du nettoyage en profondeur des locaux (moquettes, vitres...), des traitements de surface (désinfection...) et des interventions dans les accueils de loisirs durant les vacances scolaires.



Sur ce dernier point, il est à noter que le service a recours à des travailleurs saisonniers pour assurer le bon fonctionnement du service : quatre agents sont recrutés à Argelès-sur-Mer, deux à Saint-André et un à Elne. Dans ce cadre, trois agents titulaires sont en charge de l'accompagnement et de l'encadrement du personnel saisonnier.

Le service est également sollicité pour la préparation d'événements communautaires, notamment pour la mise en place des salles et la coordination logistique sur des événements ponctuels.



L'amélioration des conditions de travail

Pour répondre à la pénibilité et aux contraintes liées au travail des agents d'entretien, le service s'est engagé dans une démarche d'amélioration des conditions du travail qui porte sur trois axes principaux :

• Prévention des blessures

Face aux risques de blessures liées à la répétition de mouvements et à la pénibilité des tâches effectuées, un cycle de formation Prévention des accidents et maladies de l'appareil locomoteur (PAMAL) a été mis en place en collaboration avec le responsable de la prévention, hygiène et sécurité de la collectivité. Animée par un kinésithérapeute, la formation sensibilise les agents sur les gestes et postures à adopter lors de l'exécution de leurs tâches afin de prévenir les blessures. En 2023, plus de la moitié des agents ont suivi la formation.

En complément, le service s'est doté d'outils adaptés pour améliorer les conditions de travail tels que des aspirateurs dorsaux sans fil et des auto-laveuses pour les grandes surfaces. L'investissement total pour ces équipements s'élève à 30 172 euros.

• Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Environ deux fois par an, les agents d'entretien reçoivent des EPI comprenant tee-shirts, blouses, polaires, baskets et gants.

• Prévention contre le travail isolé

Un plan d'action a été mis en œuvre pour limiter au maximum le travail isolé. La planification des tâches réalisées par les deux référents du service privilégie le travail en binôme. Par ailleurs, une réflexion est en cours pour proposer des solutions techniques permettant de sécuriser le personnel en situation d'isolement.

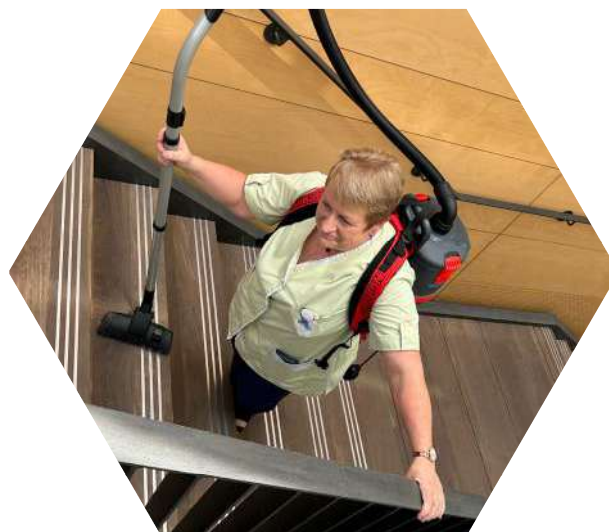
Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Berger
Levrault



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

DÉVELOPPEMENT DURABLE & TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

11

COMMUNES

bénéficient des conseils du
Conseiller en Énergie Partagée
de la CC ACVI

2

SITES NATURA 2000

sur le territoire

6

ANS

comme la durée du PCAET de
la collectivité qui a fait l'objet
d'une évaluation à mi-parcours

Note :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport de développement durable.

Présenté en Conseil communautaire en amont du débat budgétaire, le document est disponible en ligne sur www.cc-acvi.com rubrique **Publications**.

Vous trouverez ci-après une synthèse des faits marquants de l'année 2023 et des indicateurs clés du service.

Natura 2000

En charge de la gestion de **deux sites Natura 2000**, « **Massif des Albères** » et « **Côte Rocheuse des Albères** », la Communauté de communes a consacré un temps plein à l'animation de ces sites sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Cette première année d'animation a permis de relancer de la dynamique Natura 2000 sur le territoire. Un important travail de **création de lien** avec l'ensemble des acteurs et partenaires a été mené pour récolter des informations, assurer une **veille sur le territoire** et imaginer de **futurs projets collaboratifs**.

Cette année a également permis la mise en place d'une **communication** efficace auprès du grand public. Ce travail sera à poursuivre auprès des élus et des acteurs professionnels.

La priorité sera également donnée aux études et au suivi afin de mettre rapidement à jour les données en vue d'une **actualisation des DOCOB** (Documents d'Objectifs).



Conseiller en énergie partagé

En 2023, la CC ACVI a recruté un **Conseiller en énergie partagé (CEP)**. Celui-ci prodigue aux communes volontaires du territoire des conseils en économie d'énergie et en développement des énergies renouvelables.

Le CEP assure principalement :

- La **comptabilité énergétique** et le **suivi des consommations** du patrimoine de la commune (inventaire du patrimoine bâti, de l'éclairage public et des véhicules)
- Des **préconisations** pour réduire les dépenses et les consommations d'énergie de la commune
- L'**accompagnement** dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action

- L'animation et la sensibilisation des acteurs et notamment des usagers des bâtiments

Ce travail d'accompagnement a permis une forte prise de conscience des élus du territoire. Grâce à **l'élaboration du plan d'action de chaque commune**, fait en concertation avec les élus, ces dernières savent quelles sont leurs priorités et actions à mener pour agir en faveur de la transition énergétique.



Développement durable et transition écologique (DDTE)

Le départ de la Chargée de mission DDTE mi-2023 a engendré une vacance du poste durant plusieurs mois. Au 1er novembre, une nouvelle chargée de mission a pris le relai pour poursuivre les travaux engagés.

Micromission mobilité AREC

Fin 2022, un **travail collaboratif avec l'AREC Occitanie** (Agence Régionale Énergie Climat) a été lancé, poursuivant 3 objectifs :

- Échanger sur **les besoins du territoire** (transports en commun, mobilités douces, etc.)
- Créer un **réseau d'acteurs** et identifier leurs compétences et leurs actions
- Définir comment **travailler ensemble** pour améliorer la mobilité sur ce territoire.

Pour ce faire, **deux ateliers de co-construction** ont eu lieu en 2023 regroupant la CC ACVI, plusieurs communes du territoire, le Département, la Région et le Pays Pyrénées Méditerranée.

Les deux ateliers ont permis de créer un lien entre les différents acteurs de la mobilité, d'identifier les compétences de chacun, les actions à mettre en œuvre et de planifier des réunions de travail avec les acteurs concernés. Le résultat présenté est très satisfaisant, y compris pour les élus de la CC ACVI qui sont confortés sur la direction à suivre en matière de mobilité.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

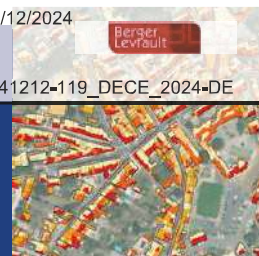


Voté en 2019, le PCAET de la Communauté de communes s'est poursuivi en 2023 par **l'évaluation à mi-parcours de son plan d'action**. Lancée de concert avec les CC des Aspres et du Vallespir, elle se poursuivra jusqu'au premier semestre 2024.

Mené par un bureau d'études, cette évaluation a donné lieu à un travail d'animation important avec les services de la CC ACVI, les communes du territoire ainsi que les partenaires tels que le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères (SMIGATA), le Syndicat mixte des bassins versants du Réart (SMBVR), le Pays Pyrénées Méditerranée ou encore Bois Energie 66.

L'objectif de cette évaluation est d'apprécier l'avancement du PCAET, de redynamiser et ajuster le plan d'action si nécessaire au vu des objectifs fixés.

Le cadastre solaire



La CC ACVI s'est dotée de cet outil en 2023. Il permet de visualiser l'ensemble des toitures et parkings du territoire pour **mesurer le potentiel solaire** associé ainsi que la **complexité du projet** d'un point de vue économique et réglementaire. L'outil est **mis gratuitement à la disposition du public** sur le site internet de la collectivité.

Un **événement** a été organisé à Sorède le 21 juin 2023 afin de présenter l'outil au grand public. Des experts ont également pu apporter des conseils pratiques aux usagers.

De plus, des **formations** ont été proposées au sein de la Communauté de communes et aux agents des services Urbanisme et Développement durable des communes du territoire.



VOIRIE

ET RÉSEAUX DIVERS



Périmètre d'intervention

Créé fin 2020, le service Voirie et Réseaux divers (VRD) est composé d'un technicien. Il a vocation à intervenir sur l'entretien, la réparation et l'aménagement des voies, des réseaux secs et pluviaux, des réseaux de signalisation et de signalétique.

Sur le territoire communautaire, le service assure trois missions principales :

- **La gestion technique pour la création, l'extension, l'aménagement et l'entretien des 7 zones d'activités** gérées par la collectivité dans le cadre de la compétence Développement économique. Cela représente 16,1 km de voiries, équipements et réseaux divers associés.
- **L'entretien et la rénovation de voiries reconnues d'intérêt communautaire.** Il s'agit des 12,6km de voies qui desservent principalement des équipements communautaires tels que les déchetteries, les stations d'épuration, les sites de production ou de distribution d'eau potable.
- **L'entretien des itinéraires de randonnées cyclo-touristiques** ouverts au public et répertoriés sur le territoire. On citera notamment la Vélo-route-Voie Verte Pays Pyrénées Méditerranée, l'EuroVélo 8, ou encore la Vélo-route-Voie Verte de l'Aiguille de la Mar.



Voiries d'intérêt communautaire

Investissement total : 152 421 €

La collectivité a réhabilité et sécurisé 600m de chaussée de la Route de la Mer (ex-RD618), pour sa section d'itinéraire comprise entre le Lycée Sauvy à Villelongue-dels-Monts et l'entrée de Montesquieu des Albères.

Zones d'activités

Investissement total : 959 075 €

Les travaux d'investissement ont essentiellement porté sur la rénovation des revêtements de surface et la réparation d'ouvrages pluviaux :

- Toutes zones : réhabilitation et harmonisation de la signalétique des zones d'activités (totems, Relais Information Service, lames directionnelles...)

Montant des travaux : 79 175€

- Zone d'activités d'Argelès-sur-Mer : amélioration de l'assainissement pluvial de la Rue des Faisans

Montant des travaux : 20 620€

- Avenue des Flamants roses à Argelès-sur-Mer : réaménagement de la voirie

Montant des travaux : 660 000€

- Zone d'activités d'Elne : amélioration du réseau pluvial et rénovation de la chaussée et des trottoirs du Boulevard d'Archimède (section Gustave Eiffel > Barthélemy Thimonnier)

Montant des travaux : 199 280€



GÉMAPI

400 000

MÈTRES CARRÉ

de littoral «grignotés» par
la mer à horizon
2050

14 000

MÈTRES CUBE

de sable rechargés
sur la plage du Racou

26

CRITIQUES

de la côte rocheuse étudiées
sur le plan de l'érosion
du littoral

Périmètre d'intervention

Le droit public définit la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GÉMAPI) comme une compétence globale regroupant les items 1,2,5 et 8 de l'article L.211-7 I bis du **code de l'environnement**.

Elle se compose d'un volet fluvial et d'un volet marin. Si les missions liées à la gestion des cours d'eau du territoire est déléguée aux **syndicats du Tech** (SMIGATA) et du **Réart** (SMBVR), la délibération n° 076 du 24 mai 2019 attribue les missions liées à la défense contre la mer (Item 5) à la Communauté de communes.

Dans le cadre de cet item 5 – Défense contre la mer, la **Communauté de communes assure la création, la gestion et la régularisation d'ouvrages de protection contre la mer**. Elle peut également engager d'autres actions, et notamment des opérations de gestion intégrée du trait de côte qui contribuent à la **prévention de l'érosion des côtes** par des techniques dites souples (mobilisant les milieux naturels).

En complément, la CC ACVI exerce l'animation et la concertation de la **prévention du risque inondation**, de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques (item 12).

La CC ACVI, maître d'ouvrage de l'ObsCat

Depuis 2019, la collectivité est adhérente de l'Observatoire de la côte sableuse catalane (ObsCat). Elle en est même le maître d'ouvrage aux côtés de Perpignan Méditerranée Métropole, la commune de Leucate, et la Communauté de communes Sud Roussillon.

L'ObsCat assure le **suivi régulier et prospectif de l'état du trait du côte du littoral catalan** entre Leucate et le Racou. L'objectif est de doter les décideurs

publics d'outils d'aide à la décision en matière de gestion du littoral.

La collecte et le traitement de données précises et la définition d'indicateurs pertinents permettent d'observer les évolutions du littoral avec une grande finesse pour **mieux agir sans déstabiliser le milieu naturel** environnant. Les observations réalisées dans le cadre des missions de l'ObsCat portent principalement sur un bilan sédimentaire annuel, l'évolution morpho-dynamique du littoral et l'évolution de la flore dunaire.

Depuis 2022, la CC ACVI dispose d'un suivi intégré au format SIG. En 2023, les agents de la collectivité ont travaillé sur le **suivi de l'état de la flore dunaire** sur les transects de la Marenda et du Mas Larrieu à Argelès-sur-Mer et de l'embouchure du Tech à Elne.

En fixant le sable, la flore dunaire est notre première ligne de défense contre les agressions marines. Son étude constitue en ce sens un excellent indicateur du recul du trait de côte.

Suivi de l'appel à Projet du CEREMA sur la stratégie d'adaptation au recul du trait de Côte

Dans le cadre de l'ObsCat, la CC ACVI a répondu favorablement à un appel à projet du CEREMA pour la préfiguration de la stratégie d'adaptation de la gestion intégrée du trait de côte face au changement climatique.

Cette vaste étude qui court sur plus de deux ans doit permettre de **définir un véritable guide stratégique de gestion de la côte sableuse**.

En 2023, des **échanges entre techniciens** et élus ont permis de construire les bases de la stratégie d'adaptation. Les résultats de cette étude sont attendus en 2024.



Opération de Sensibilisation suite à l'étude sur l'évolution du trait de côte à l'horizon 2050

Dans le cadre de l'ObsCat, une étude prospective a été menée par l'EID Méditerranée afin d'évaluer la dynamique érosive du littoral catalan et d'en définir les points de sensibilité. Les résultats de l'étude ont été présentés en octobre 2022 à Argelès-sur-Mer.

Elle révèle notamment qu'en 11 ans, **70% du linéaire côtier est en recul** (1 à 3 mètres par an). Ce **phénomène d'érosion tend à s'accélérer** et, selon les projections à 2050, pourraient concerner près de 87% de nos côtes. Cela représenterait environ 400 000m² de littoral « grignoté » par la mer.

Pour sensibiliser le grand public à ce phénomène, le service a organisé **deux journées de sensibilisation sur les plages d'Argelès-sur-Mer** en juillet et en août 2023. Organisées en partenariat avec le Parc marin du Golfe du Lion, ces initiatives ont reçu un excellent accueil, que ce soit auprès des locaux ou des touristes.

Réalisation du film de sensibilisation à l'érosion côtière

En 2023, l'ObsCat et l'ensemble de ses partenaires ont travaillé sur la réalisation du film « **Du Racou au Cap Leucate, un littoral en mouvement** ». Porté par une esthétique soignée et un ton pédagogique, le projet permet de sensibiliser le grand public – dont les scolaires – aux principaux enjeux qui touchent notre littoral.



Le film se décompose en **11 capsules thématiques** afin de pouvoir être diffusé sur les réseaux sociaux. Chaque capsule contient des vues du littoral, des animations en motion design et des entretiens permettant d'**expliquer** les phénomènes physiques en jeu sur le système littoral sableux et de porter des **messages clairs** sur les enjeux, les risques et les solutions envisagées.

Disponible au premier semestre 2024, le film sera

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Berger
Levrault



mis à disposition des maitres d'ouvrage de l'ObsCat afin d'être diffusé le plus largement possible.

Mise en place d'un plan raisonné d'entretien des plages d'Argelès-sur-Mer

En lien avec la sensibilisation au recul du trait de côte, des actions conjointes de la Communauté de communes, du Parc Marin et de la Ville d'Argelès-sur-Mer ont permis de **communiquer et d'expliquer** la mise en place du plan raisonné d'entretien des plages d'Argelès-sur-Mer.

Celui-ci prévoit notamment l'**interdiction de la cigarette** – premier déchet collecté – sur la plage et l'**arrêt de l'entretien mécanisé** à titre expérimental entre la Marenda et le camping le Roussillonais.

Une dynamique vertueuse mieux acceptée par les usagers car elle vise non seulement à réduire la présence de déchets sur les plages mais aussi à ralentir l'érosion du littoral qui est sensiblement impacté par le passage régulier des engins de nettoyage des plages.

Réalisation d'une étude sur l'évolution du trait de Côte à l'horizon 2050 sur le secteur de la Côte Vermeille

L'étude prospective à l'horizon 2050 sur la côte sableuse a mis en relief un décalage de connaissance scientifique avec la partie du territoire de la côte rocheuse. Consciente de ce déséquilibre, la CC ACVI, en partenariat avec le Parc Marin du Golfe du Lion, a réalisé **une étude comparable sur 26 criques de la Côte Vermeille**.

L'étude confirme que la côte rocheuse est bien impactée par l'érosion côtière mais que la dynamique est plus lente que sur la côte sableuse. Toutefois, dans un contexte de montée du niveau de la mer (+20 cm en 2050), les enjeux liés au recul du trait de côte sont nombreux et incitent à **une vigilance renforcée**. C'est dans cette optique que le service a travaillé en 2023 sur un **projet de création d'un observatoire dédié à la côte rocheuse**.



Rechargement de la plage du Racou

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

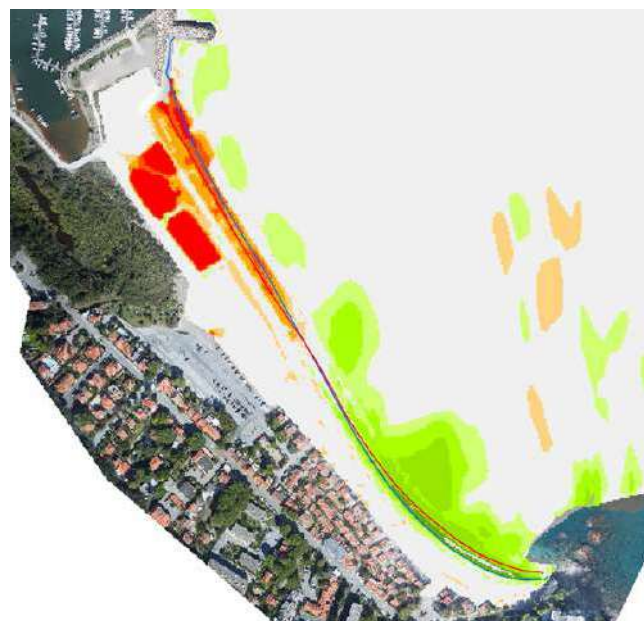
Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Dans le cadre des travaux de confortement de la digue portuaire d'Argelès-sur-Mer, la commune a missionné la CC ACVI et les experts de l'ObsCat – Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), UPVD et Parc Marin – pour réaliser le rechargement de la plage du Racou.

L'opération consiste à **réutiliser le sable prélevé** dans les petits fonds sous-marins pour recharger la plage et **lutter ainsi contre l'érosion du trait de côte**. 14 000m³ de sable ont été déversés au niveau du point d'inflexion de la plage du Racou afin d'en permettre une diffusion naturelle la plus efficace possible.

Les équipes du BRGM ont suivi les opérations afin de vérifier la capacité de résilience du site. Ce suivi topo-bathymétrique sur site et à distance – la plage du Racou est équipée d'une webcam haute résolution dans le cadre du réseau Tempête – a permis de mettre en évidence **l'efficacité du rechargement réalisé pour améliorer la résilience du site**.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



La gestion des zones d'activités économiques (ZAE)

La collectivité gère des ZAE à Argelès-sur-Mer, Elne, Collioure, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Génis-des-Fontaines et Villelongue-dels-Monts.

Le service assure la gestion, l'entretien et la requalification de ces zones.



Cela se traduit notamment par la rénovation des voiries et de la signalétique, le relationnel avec les gérants d'entreprises ou encore la commercialisation des lots vacants. Sur ce dernier point, les derniers lots vacants de la ZAE de Saint-Génis-des-Fontaines ont été commercialisés (6 lots couvrant une surface de 4 365m²). Sur le plan administratif, la clôture comptable des ZAE de Saint-André et Elne a été opérée suite au transfert de compétences.

Pour répondre à la rareté de foncier économique disponible, une stratégie issue du schéma de développement des ZAE a défini plusieurs axes de travail. Parmi eux, l'arrêt de l'inventaire des ZAE intercommunales mais également la création de trois nouvelles ZAE :

- Zone structurante : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Camp del Caball à Argelès-sur-Mer (25ha)
- Zone de proximité : Agroparc à Saint-André (1ha)
- Aménagement d'une dent creuse : Porte des Albères à Argelès-sur-Mer (2,1ha).

En complément, le recensement des demandes d'implantation en foncier et immobilier d'entreprise a listé 30 contacts sur l'année avec des projets d'implantation de qualité.

Avancement des ZAE en projet

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

♦ ZAC Camp del Caball – Argelès-sur-Mer

- Acquisitions foncières
- Accompagnement par un AMO sur les études préalables de faisabilité, le dossier de création de ZAC, les futures prescriptions ou encore la mise en compatibilité du PLU.
- Réalisation de l'étude préalable agricole et de l'étude économique
- Définition du programme, et procédure de concertation à venir

♦ Agroparc – Saint-André

- Réalisation d'une étude sur les accès au site
- Déclaration de projet en cours par la commune de Saint-André
- Échanges avec la commune sur l'avancement du projet

♦ Porte des Albères – Argelès-sur-Mer

- Choix du maître d'œuvre / architecte pour l'aménagement du site
- Échanges avec de futures enseignes commerciales

Le développement des filières économiques locales

Le service travaille sur la durée avec les partenaires de la collectivité pour dynamiser les filières économiques identifiées comme stratégiques pour le territoire :

• L'agriculture

En partenariat avec le Département et les communes concernées, une procédure de mise en valeur des terres incultes est en cours. Par ailleurs, le travail de soutien et de valorisation de la filière viticole se poursuit, en lien notamment avec le syndicat des Vignobles de la Côte Vermeille et le Groupement de Développement Agricole (GDA cru Banyuls Albères)

• L'économie Bleue

Pour dynamiser cette filière en pleine expansion, un partenariat a été noué avec l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer (OOB). La collectivité a également participé au Blue Tech Show et des échanges réguliers ont lieu avec les entreprises et les start-ups.

• Le tourisme

Le service travaille en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée sur les potentiels de développement économique liés à l'activité touristique sur le territoire.

Les animations économiques et les partenariats

Le service travaille en réseau avec de nombreux partenaires pour dynamiser le territoire et accompagner les initiatives et les acteurs économiques locaux :

• **Osez l'entreprise :** organisation et accueil de l'évènement au Lycée Christian Bourquin en partenariat avec la Communauté de communes du Vallespir et Pôle Emploi.



• Soutien auprès de la commune d'Argelès-sur-Mer pour le dispositif **Territoire Zéro Chômeur Longue Durée** (TZCLD)

• Participation aux rencontres **UPAM**, le réseau des entreprises des ZAE

• Continuité du partenariat mis en place avec le **Bacchus Festival**, en lien avec la filière vitivinicole

• Mise en place d'un partenariat avec l'**Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin** (ANEV)

Le Rapport d'activités 2023 du Cap / Pôle Entrepreneurial est disponible sur www.cc-acvi.com rubrique Publications.

Le Cap est un pôle économique qui a vocation à renforcer l'attractivité économique du territoire en accompagnant les entreprises locales dans leur projet. Pour ce faire, la structure propose des espaces de travail à la location (bureaux, salles de réunion, co-working...).

L'équipe du Cap accompagne les entreprises dans leur projet et s'appuie sur un important réseau de partenaires et d'experts pour faciliter les parcours des chefs d'entreprise et améliorer leur chance de réussite.

5 entreprises hébergées
+ 7 en accompagnement renforcé par une convention

513 locations de salle

190 permanences et journées d'information

99 télétravailleurs en co-working

Les temps forts 2023 :

- **De nouveaux partenaires économiques** : le Pays Pyrénées-Méditerranée et la CCI des Pyrénées- Orientales rejoignent le Cap/Pôle entrepreneurial.
- **Enrichissement de l'offre d'accompagnement**: une consultation a été lancée en 2023 afin d'assurer l'accompagnement renforcé des entreprises conventionnées. Cet accompagnement portera notamment sur la stratégie de développement globale, le développement commercial, les ressources humaines, le management ou encore la communication.
- **Communication externe** : l'agence de communication Emmaluc a été retenue pour accompagner le pôle dans sa stratégie de communication. L'objectif est d'améliorer la notoriété du Cap et la visibilité de son offre aux entreprises. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été lancées : définition d'une stratégie de contenus digitaux, création d'une charte graphique digitale, réalisation de capsules vidéos pour les entreprises accompagnées et la **création d'un site web starter dédié**.
- **Les évènements** : le Cap mobilise les acteurs économiques du territoire au travers d'évènements. On citera notamment les matinales d'experts « Cap Time », la co-organisation du salon Osez l'entreprise en partenariat avec la Communauté de communes du Vallespir, la fête des résidents du réseau Créasud 66.

Le pôle de valorisation vitivinicole du Mas Reig

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

Berger
Levisait

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Réhabilité en 2020 par la Communauté de communes, le Mas Reig poursuit sa structuration autour de trois objectifs principaux : le soutien à la filière vitivinicole locale, la professionnalisation des acteurs économiques et le développement de l'œnotourisme.

La structuration du Campus Banyuls

Le recrutement d'un responsable pédagogique en septembre est un pas important dans le développement du centre de formation professionnelle dédié à la connaissance des vins et à la mise en avant de la filière.

Plusieurs projets ont été mené en ce sens :

- L'obtention de l'agrément DREETS et de la certification Qualiopi permettant de dispenser des formations qualifiantes
- La création d'une nouvelle identité visuelle
- La mise en place d'outils de fonctionnement (règlement intérieur, conditions générales de vente, tarifications...)
- Le développement de partenariats éducatifs et économiques (GRETA, Lycée Bourquin, Chambre d'Agriculture...)
- La rédaction d'un programme de formations

Fédérer les acteurs du vin

Le Mas Reig accueille sur site le syndicat des vignobles de la Côte Vermeille (Vignerons sur Mer) et le Groupement de développement agricole (GDA).

Les évènements et animations

- **6 janvier et 1^{er} décembre** : ateliers culinaires animés par Pascal Borrell
- **6 mars** : accueil de Guillaume PUZO, journaliste au magazine « Bettane + Desseuve / en Madnum »
- **27 mars** : 1^{ère} Mostra des vins - Le salon professionnel des vins du cru Collioure-Banyuls a réuni 28 domaines qui ont pu présenter leurs vins à des professionnels de la restauration et de la vente de vins.
- **24 avril, 28 mai, 1^{er} juin, 9 juin, 3 octobre** : accueil de groupes de croisière par le Groupement Interproducteurs Collioure Banyuls (GICB) et dégustations de vins en salle capitulaire.
- **28 avril** : animation œnologique parent-enfant en partenariat avec l'OTI Pyrénées-Méditerranée.
- **8 juin** : accueil des élèves de la mention complémentaire sommellerie du Lycée hôtelier Christian Bourquin d'Argelès-sur-Mer à l'occasion de la préparation de leur examen blanc.

Les évènements et animations

- **9 juin** : formation « initiation à la dégustation » à l'attention des agents de Pôle emploi (France Travail) animée par Sylvain Pech, professeur de sommellerie du Lycée Christian Bourquin.
- **24 juillet** : visite du Mas Reig par Roman MORET directeur de l'ANEV (association nationale des élus de la vigne et du vin)
- **5 octobre** : le Mas Reig a accueilli la soirée de gala de Vendanges en Fête organisée sur la commune de Banyuls-sur-Mer en partenariat avec le syndicat des vignerons de la Côte Vermeille. Le dîner a réuni 120 personnes autour d'un menu élaboré par le chef étoilé Rafael Muria et d'une sélection de 10 cuvées d'exception AOP Collioure-Banyuls présentée par Manuel Peyrondet, Meilleur sommelier de France en 2008 et Meilleur Ouvrier de France en 2011.
- **6 et 7 octobre** : deux Masterclass spéciales « 20 ans de l'AOP Collioure Blanc » proposées par Manuel Peyrondet se sont tenues en salle Capitulaire
- **7 décembre** : deux dégustations ont été animées sur les vins de fête. La première à l'attention d'initiés à la dégustation et la seconde à l'attention des dirigeants qui composent le G16.



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

7

BUREAUX

d'informations touristiques

1,87

MILLIONS

de nuitées à l'année

93,56

%de respect des critères de
Qualité Tourisme

Note :

En tant qu'Établissement Public à Caractère Industriel ou Commercial (EPIC), l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Pyrénées-Méditerranée édite chaque année un rapport d'activités.

Ce document est disponible dans l'espace pro du site www.tourisme-pyrenees-mediterranee.com. Vous trouverez ci-après une synthèse des nouveautés de l'année 2023 et des indicateurs clés du service.

Les nouveautés 2023

- **Communication** : campagne de sensibilisation à la sécheresse et à la préservation de la ressource en eau couplée avec une communication spécifique sur les activités proposées par les médiathèques en période de canicule.
- **Contrat de destination littoral** : campagnes digitales pour promouvoir le littoral à l'échelle de l'Occitanie (participation de 3k€ de l'OTI sur 338k€ de coût total)
- **La Carte aux trésors** : repérage et préparation de l'émission en collaboration avec l'office de tourisme d'Argelès-sur-Mer
- **Soutien au Bicentenaire de Port-Vendres** : promotion de l'évènement sur le web et les réseaux sociaux et ouverture du bureau d'information touristique (BIT) de Port-Vendres durant tout le week-end.
- **Création d'un espace pro sur le site web** : celui-ci donne accès à des datas sur l'activité touristique locale, à des conseils pour les hébergeurs, à la newsletter de l'OTI ou encore au logiciel de la gestion de la taxe de séjour.
- **Installation d'une borne tactile numérique au BIT de Laroque-des-Albères**
- **4ème édition des semaines Mar i munt (vacances d'automne et de printemps)** : 45 activités ont été proposées et ont attiré plus de 500 personnes.



Les chiffres clés en 2023

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Berger
Levaillant



978
HÉBERGEMENTS



31 670
**LITS DISPONIBLES
SUR LE TERRITOIRE**



36,9 %
**LE POIDS COMMERCIAL DE
JUILLET-AOÛT EN NOMBRE
DE NUITÉES**



1,87 M
DE NUITÉES
(+1,2% VS 2022)



18,3 %
**DE VISITEURS
ÉTRANGERS**



50 000
**VISITEURS
ACCUEILLIS SUR LE BIT**



11,3 K
**ABONNÉS AUX RÉSEAUX
SOCIAUX DE L'OTI**



56 K
**VISITEURS SUR
LE SITE WEB**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

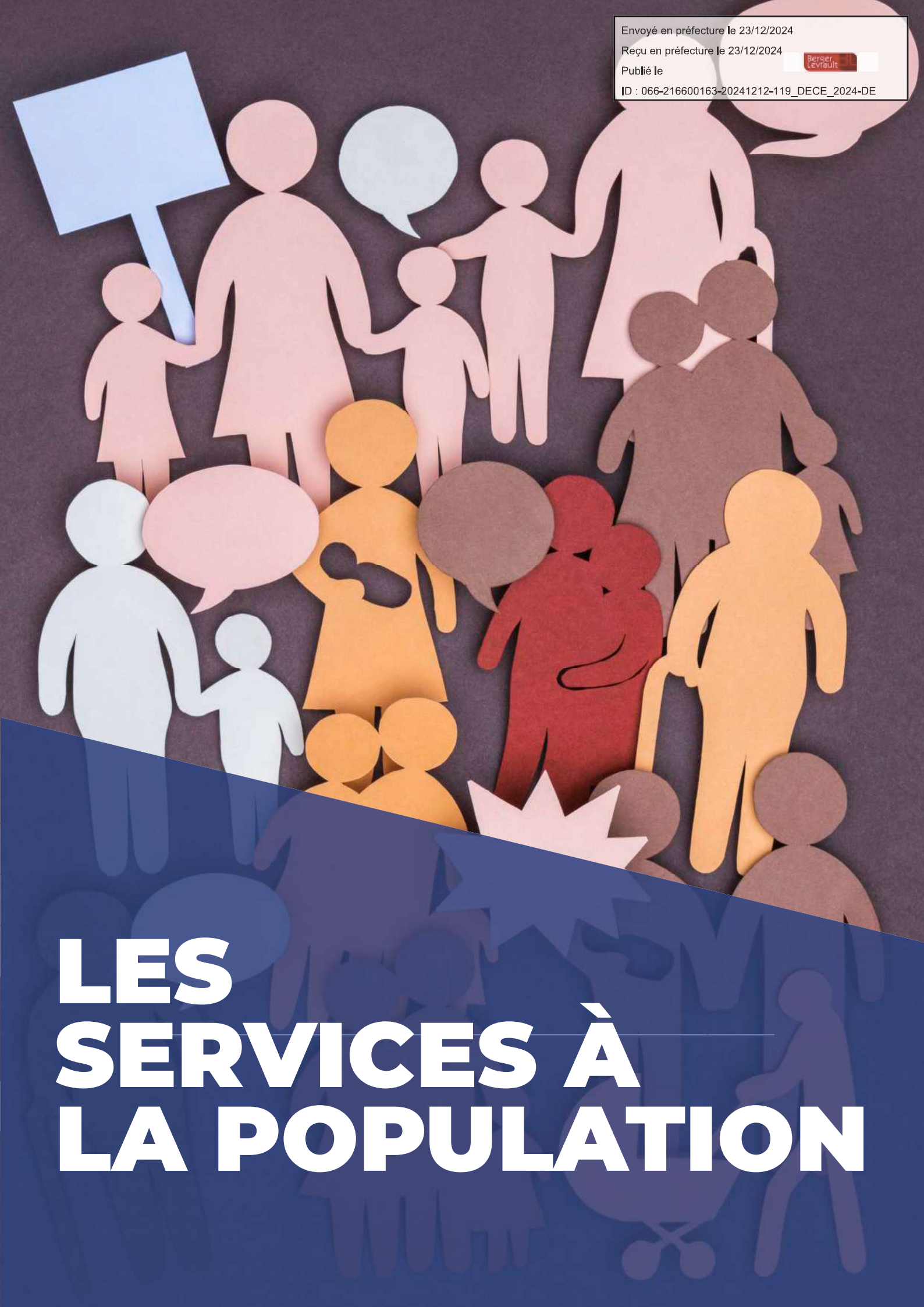
Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Berger
Levrault



LES SERVICES À LA POPULATION

PETITE ENFANCE ENFANCE & JEUNESSE

6078

ENFANTS & JEUNES

accueillis sur nos
structures

170

ENFANTS

en situation
de handicap

770

JEUNES

sont partis
en séjour

Développement de partenariats dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG mise en place pour la période de 2022 à 2026 a été signée entre les maires des 15 Communes du territoire et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin de valoriser les ambitions politiques, la richesse et les diversités du territoire communautaire.

Pour mener à bien les missions inscrites à la CTG, le Pôle Petite Enfance, Enfance & Jeunesse (PEEJ) s'appuie sur un réseau de partenaires spécialisés. En 2023, de nouveaux partenariats ont été établis :

- **Association Parenthèse** afin de déployer sur le territoire les **points d'écoute parents jeunes** et d'organiser en partenariat avec les Points Jeunes communautaires des actions de **sensibilisation** sur des thématiques telles que le **harcèlement scolaire** et le danger des **réseaux sociaux**.

- **Instituts médico-éducatifs (IME)**

La Mauresque pour assurer la **formation continue** des équipes des accueils de loisirs et des points jeunes, notamment sur l'accueil d'enfants en situation de **handicap** ou encore **l'éducation spécialisée**.

- **Association Hand'Avant 66** afin d'accompagner la collectivité dans sa **politique d'accueil des enfants en situation de handicap** au sein de ses structures. Un travail est fait pour proposer aux enfants et à leur famille une **démarche inclusive « clé en main »** qui vise à optimiser et adapter les conditions d'accueil de l'enfant à ses besoins spécifiques.

Accueil de la Petite Enfance (0-3 ans)

Au-delà de l'accueil de qualité proposé au sein des 9 Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) du territoire, les équipes et la direction du pôle travaillent sur une démarche continue d'amélioration du service. À ce titre, on citera pour l'année 2023 :

- Une journée pédagogique a réuni 107 agents de la Petite Enfance à Valmy sur la thématique : « Nouveaux besoins » de l'enfant et troubles du comportement : comment adapter sa posture professionnelle ?

- La signature d'une convention de partenariat avec l'association **Le Maillon solidaire**. Basée à Sorède, elle **lutte contre le gaspillage alim-**

50

en extrascolaire

ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ACCUEILLIS

120

en périscolaire

entaire en récupérant les repas non consommés dans les EAJE. Un partenariat qui s'inscrit dans une démarche volontariste de protection des ressources et de développement durable portée par le Pôle PEEJ.



En complément de l'accueil collectif proposé dans les EAJE, la CC ACVI anime le Relais Petite Enfance (RPE). Lieu d'échanges, d'informations et d'écoute, le RPE assure des missions d'orientation, de conseils et d'informations à l'attention des familles et des professionnels de la petite enfance du territoire. Il participe activement à la mise en relation des familles à la recherche de mode de garde avec les assistantes maternelles agréées du territoire. En 2023, la CAF a renouvelé l'agrément du RPE de la CC ACVI. Basé à Argelès-sur-Mer, il propose un service itinérant sur l'ensemble du territoire communautaire. L'équipe du RPE anime par ailleurs des ateliers Parents-enfants sur les communes de Port-Vendres, Elne et Argelès-sur-Mer.

Accueil péri et extrascolaire (3-11 ans)

Dans chaque école maternelle et élémentaire du territoire, les **accueils de loisirs périscolaires** assurent l'accueil des enfants avant et après la classe ainsi que sur le temps de la pause méridienne. Les mercredis et pendant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis en **accueil extrascolaire**.



Les contenus des programmes proposés aux enfants sont fondés sur un **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)**. Le PEDT est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

La définition du PEDT, porté par le Pôle PEEJ de la Communauté de communes, a fait l'objet d'une rencontre entre les responsables des accueils de loisirs, les directeurs d'école, les représentants des parents d'élèves et les élus municipaux. Ces échanges ont permis de mieux comprendre les pratiques pédagogiques de chacun et de travailler sur des projets partagés au bénéfice des enfants et des familles.

L'animation du PEDT a permis de contractualiser avec l'État sur la mise en place du **Plan mercredi** sur le territoire. C'est à ce titre par exemple que l'accueil de loisirs de Saint-André a pu mener le projet « Éduquer dehors ».

Dynamiser la vie associative, culturelle, sportive et citoyenne du territoire

Favoriser l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants

Contribuer au **partage de valeurs** communes

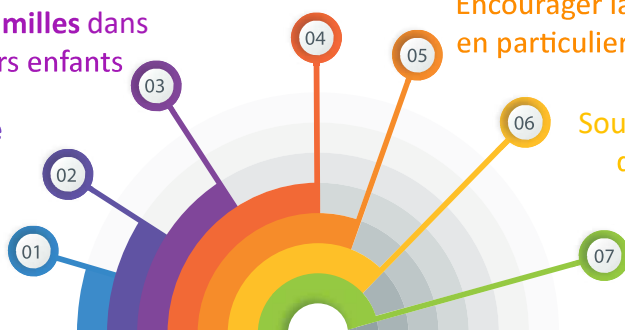
Promouvoir le **développement des loisirs pour tous**

Encourager la prise en compte des différences et, en particulier, l'**inclusion** des enfants en situation de handicap

Soutenir l'**emploi et de la formation*** dans les secteurs de l'animation

Favoriser les **coopérations entre communes**

* En 2023, près de 220 stagiaires ont été accueillis



LE PEDT EN 7 AXES

Renforcer le maillage du territoire

Un travail important a été réalisé par les équipes pour établir des passerelles entre les accueils périscolaires et les Points Jeunes. C'est ainsi que des animateurs sont intervenus sur les temps méridiens des accueils périscolaires pour proposer des activités aux élèves de CM2.

De plus, les animateurs sont intervenus dans les collèges du territoire (Port-Vendres, Saint-André, Argelès-sur-Mer) pour mettre en place des ateliers (sport, jeux, sensibilisation au harcèlement...).

Ces actions visent notamment à mieux identifier les Points Jeunes, à promouvoir leurs missions et les activités proposées et à renforcer la proximité des structures communautaires avec les publics cibles.

Organisation des séjours pendant les vacances scolaires

En 2023, 770 jeunes âgés de 11 à 17 ans sont partis en séjour organisé par un Point Jeune du territoire. Au-delà des contenus ludiques et pédagogiques (sensibilisation à l'environnement, découverte de la faune et de la flore, visites culturelles, activités variées...), ces séjours ont vocation à favoriser la socialisation des enfants et à favoriser la confiance en soi, l'autonomie et le partage.



PRÉVENTION & COLLECTE DES DÉCHETS

3601**TONNES DE
VERRES COLLECTÉS****48 194****TONNES DE
DÉCHETS COLLECTÉS**(porte-à-porte, apport
volontaire, déchetterie)**0****€**C'est le prix d'un composteur
individuel en ACVI depuis le
1^{er} janvier 2023

Note :

Conformément au code général des collectivités territoriales, le service de prévention et de collecte des déchets présente chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers.

Ce document est disponible sur www.cc-acvi.com rubrique **Publications**.

Vous trouverez ci-après une synthèse des faits marquants de l'année 2023 et des indicateurs clés du service

Organisation et périmètre d'intervention

Le service assure les missions de **prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés** pour les 15 communes du territoire communautaire. Le transport et le traitement de ces déchets sont gérés par le Sydetom66.

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables (EMR) est réalisée en régie ou par l'intermédiaire de prestataires privés.

99 agents**49** véhicules

Collecte OMR et EMR en porte-à-porte	ACVI
Collecte OMR en point d'apport volontaire	ACVI
Collecte EMR en point d'apport volontaire	VEOLIA
Collecte Verres en point d'apport volontaire	VIAL
Collecte Textiles en point d'apport volontaire	Le Relais
Collecte Déchets Verts en en porte-à-porte	Communes sur demande
Collecte Encombrants en en porte-à-porte	Recyclerie - Communes

Le Pôle de déchets de la CC ACVI dispose d'un **service de maintenance des conteneurs (MAC)**. Ce service a pour mission de réaliser les remplacements des bacs cassés, disparus ou trop vieux bacs. En 2023, le service MAC a réalisé **2 396 interventions**.

La prévention des déchets

Les actions de communication et de sensibilisation

Les ambassadeurs du tri de la CC ACVI ont organisé **79 animations** – dont 5 à destination de jeunes publics – portant sur la réduction et le tri des déchets.

De plus une communication de proximité est menée, notamment à travers le boîtage de lettres et flyers d'informations. En 2023, **39 actions** ont été menées pour communiquer des informations pratiques (modifications de collecte, formulaire déchetterie, collecte de cartons...) ou pour alerter sur des comportements inappropriés (sacs déposés au sol, bacs non rentrés...).

Sur ce deuxième point, le dispositif « **Refus de collecte** » permet aux équipes de collecte de signaler les erreurs de tri. Le bac concerné n'est pas collecté et un scotch « Refus de collecte » est apposé sur le couvercle. L'information remonte aux ambassadeurs du tri qui rencontrent les usagers pour expliquer les raisons du refus collecte et faire de la pédagogie sur les bonnes pratiques. En 2023, 266 usagers ont été concernés.

La lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets

La loi AGEC impose aux collectivités compétentes de proposer à tous les ménages des solutions de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Pour anticiper cette réglementation, la CC ACVI a mis en place dès 2022 une **expérimentation opérationnelle à échelle adaptée**. Celle-ci consiste à sensibiliser les usagers sur le tri des biodéchets à la source et à leur proposer une solution de tri : un composteur individuel ou un bac de collecte spécifique.

Après avoir été lancé sur des quartiers tests à Saint-André, Elné et Argelès-sur-Mer, le dispositif a été déployé cette année sur la commune d'**Ortaffa** et généralisé à l'ensemble des foyers de **Saint-André**.



Les foyers ayant choisi le composteur ont été équipés juste après l'entretien d'enquête et ceux ayant choisi le bac de collecte ont été équipés une semaine avant le démarrage de collecte sur leur secteur.

	Début de la collecte en porte-à-porte
Saint-André (quartier test)	11 octobre 2022
Elné (quartier test)	22 novembre 2022
Argelès-sur-Mer (quartier test)	17 janvier 2023
Ortaffa	13 juin 2023
Saint-André	À venir

En 2023, **34,62 tonnes de biodéchets** ont été collectés en porte-à-porte. En plus d'un important travail de sensibilisation, un contrôle de collecte a été réalisé régulièrement avant le passage de la benne. Ces actions ont permis d'obtenir un gisement de très bonne qualité.

Les biodéchets sont transportés vers le centre de tri de l'entreprise Tubert à Elné. Là, un désensacheur sépare les matières plastiques des matières organiques. Ces dernières sont transportées vers le méthaniseur de Perpignan afin d'être valorisées en biogaz qui est réinjecté dans les réseaux de gaz GRDF. Le digestat solide issu du méthaniseur est composté en mélange avec des déchets verts à la plateforme de compostage de l'entreprise Tubert.

Le développement du compostage individuel

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la collectivité propose **gratuitement** des composteurs individuels aux usagers qui en font la demande (ils étaient vendus 10€ l'unité auparavant). En 2023, 1 172 composteurs ont été distribués. C'est presque **le double par rapport à 2022**. Au-delà du passage à la gratuité, la communication renforcée porte ses fruits.

On notera aussi que le mode de distribution a évolué avec l'arrêt des livraisons à domicile au profit de la mise en place d'un **stand de distribution** au siège de la CC ACVI. Une nouvelle organisation sur rendez-vous plus efficace, moins chronophage et plus écologique. Aujourd'hui entre 20 et 30 composteurs sont distribués sur la demi-journée contre 7 auparavant.

Le déploiement des composteurs partagés

À ce jour, le territoire compte 7 composteurs partagés. Après avoir expérimenté le compostage partagé sur **des plateformes tests à Saint-Génis-des-Fontaines et Saint-André** et formé les agents (2 maitres-composteurs et 1 guide composteur), les élus de la CC ACVI ont décidé de **généraliser le compostage partagé** sur l'ensemble du territoire.

Une étude d'implantation a démarré fin 2023 afin d'identifier sur chaque commune un lieu pouvant accueillir la future plateforme.

L'éco-exemplarité de la collectivité

En 2023, le service a conduit un projet d'éco-exemplarité des structures communautaires. L'idée est d'utiliser les structures comme vitrine des bonnes pratiques à tenir en matière de gestion des déchets.

Sur la base diagnostic co-construit avec le responsable du site, les ambassadeurs du tri font des préconisations et fournissent le matériel permettant d'optimiser les pratiques.

Dans un second temps, une formation sur la prévention et le tri des déchets est dispensée aux équipes. En 2023, l'ensemble des crèches et des accueils de loisirs, soit **26 sites, ont adhéré à la démarche**.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE



1 172

COMPOSTEURS INDIVIDUELS DISTRIBUÉS EN 2023

(+83,4% VS 2022)

La collecte du textile

Assurée par l'entreprise d'insertion Le Relais, la collecte des textiles atteint **204,61 tonnes** en 2023 (+20% vs 2022).

Les actions en lien avec la Recyclerie

La collectivité accompagne la Recyclerie d'Elne sur la **promotion** du réemploi et de la réutilisation des objets. Les ambassadeurs du tri tiennent un stand lors de chaque évènement et relaient la communication sur les opérations spéciales (collecte de jouets...).

Par ailleurs, ils **forment** régulièrement les agents en insertion de la Recyclerie à la prévention, la réduction et le tri des déchets. En échange, la Recyclerie accueille des agents de la CC ACVI pour les sensibiliser sur ses missions, ses actions et les enjeux du recyclage d'objets.

Enfin, les 5 déchetteries du territoire disposent d'une **zone préservante** à destination de la Recyclerie.

La Recyclerie en 2023

8 agents + **30** agents en insertion accueillis

533 tonnes d'encombrants collectés sur le territoire

95 % d'objets collectés sont valorisés

128 900 €
de recettes via la vente en boutique

Les déchetteries

La collectivité gère **5 déchetteries sur le territoire** : Argelès-sur-Mer, Port-Vendres, Elne, Cerbère, et La-roque-des-Albères. Il est à noter que seules les deux premières acceptent les déchets professionnels.

Depuis 2023, de **nouvelles filières** ont été mises en place dans les 5 déchetteries concernant les articles de sports et de loisirs et les articles de bricolage et de jardinage thermiques.

Déchets acceptés :

- Encombrants - Déchets verts - Fer - Gravats - Bois - Mobilier - Cartons - Déchets d'équipement électronique (DEEE)	- Verre - EMR - Textiles - Pots - Huiles minérales - Déchets dangereux - Néons, ampoules - Piles - Extincteurs	- Plâtre à Elne, Argelès-sur-Mer et Port-Vendres - Matelas - Souches et palmiers à Argelès-sur Mer
--	--	--

L'incendie d'Argelès-sur-Mer, Sorède et Saint-André

En solidarité avec les sinistrés de l'incendie du 14 août 2023 qui a frappé les communes d'Argelès-sur-Mer, Saint-André et Sorède, **un service de collecte spécifique** pour les déchets liés à l'incendie a été mis en place afin de faciliter leur évacuation et leur élimination de manière sécurisée.



17 936 t
DE DÉCHETS COLLECTÉS

(-1,44% VS 2022)

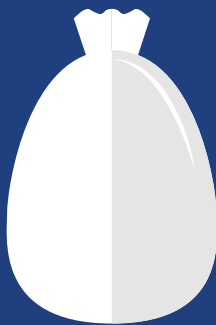
405 t

**DE DÉCHETS ÉVACUÉS
(SOUCHES, TERRES POLLUÉES,
DÉCHETS VERTS...)**

La collecte des déchets en chiffres

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

18 767 t
(-5,63% vs 2022)



EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

4 912 t
(-2,50% VS 2022)



VERRE

3 601 t
(-3,1% VS 2022)



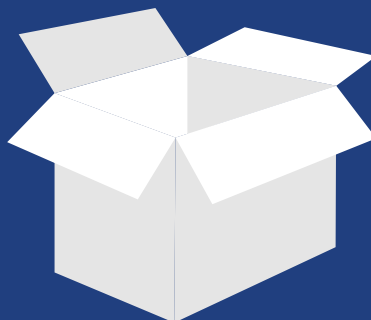
BIODÉCHETS

34,62 t



CARTONS EN PORTE À PORTE

139 t



ÉCLAIRAGE PUBLIC

18 811

**POINTS
LUMINEUX**

7 950

**INTERVENTIONS
EN 2023**

30

**%
DU RÉSEAU
EN LED**

Création du service commun d'entretien de l'éclairage public

Suite à la rétrocession de la compétence Éclairage public aux communes au 1^{er} juillet 2023, un service commun a été créé afin d'assurer une gestion collective de la maintenance, l'entretien et les interventions urgentes. Le service fonctionne sur un modèle de prestation de service permettant ainsi à chaque commune de bénéficier d'un service « à la carte » en fonction de ses besoins spécifiques.

Les missions de ce nouveau service commun d'entretien de l'éclairage public (SCEEP) sont :

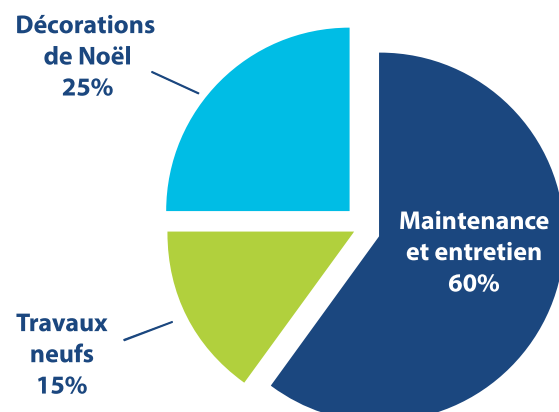
- **La maintenance préventive** – incluant l'inspection régulière des points lumineux, mâts et armoires électriques – et curative, et notamment le dépannage et la réparation de ces équipements.
- **La gestion des interventions d'urgence** (dépannage, mise en sécurité...) via un dispositif d'astreinte optimisé.
- **L'exploitation et la gestion des équipements et du réseau** via la mise en œuvre de tournées périodiques et un contrôle renforcé des armoires électriques et des équipements.

Les interventions du service

Avec 60% des interventions réalisées en 2023, la maintenance et l'entretien des équipements occupe une place prépondérante dans l'activité du SCEEP. Un chiffre qui démontre l'importance de la gestion en continu des infrastructures d'éclairage public pour assurer le bon fonctionnement des réseaux et garantir ainsi la sécurité et le confort des habitants au quotidien.

Les travaux neufs permettent de moderniser les infrastructures et de développer le réseau pour répondre aux besoins d'expansion des zones couvertes par le service. Enfin, les illuminations de Noël contribuent à l'animation des communes et à la mise en valeur des espaces publics

7 950 INTERVENTIONS
+ 3,7% VS 2022



La modernisation du réseau d'éclairage public

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

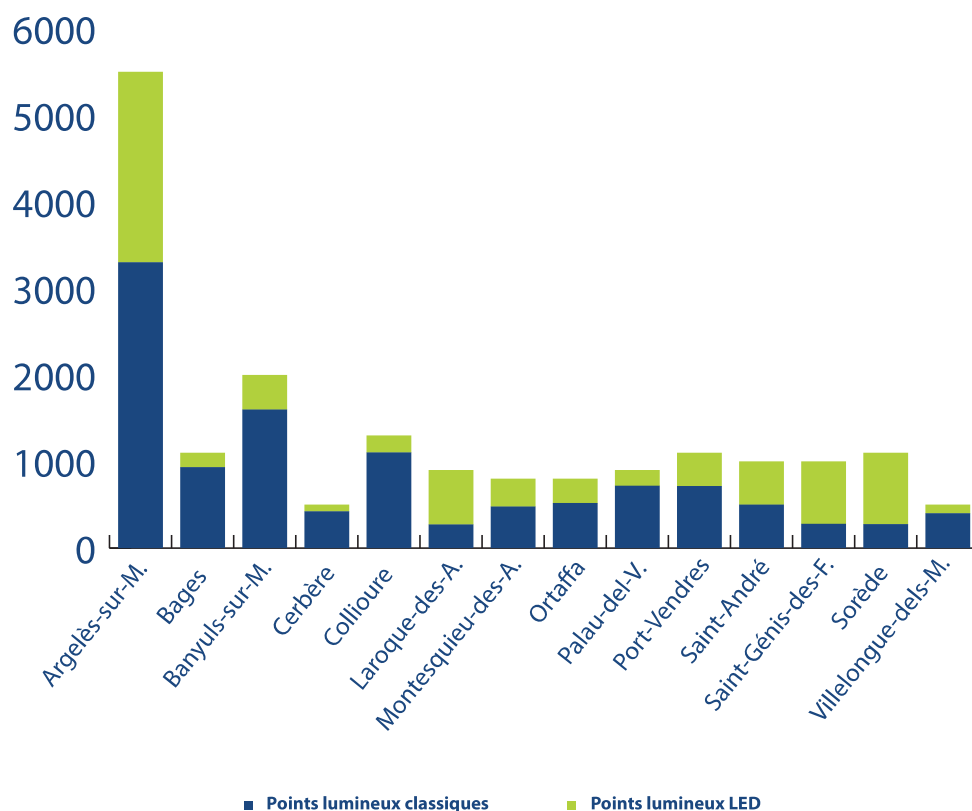
Publié le



ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Un effort important est réalisé par les communes et l'intercommunalité pour moderniser les systèmes d'éclairage. 30% du réseau est désormais en LED, soit une augmentation de 10% sur l'année.

Cette transition contribue significativement à la réduction de la consommation énergétique des communes.



RÉGIE DES EAUX

-10,65

%

De volumes d'eaux consommés en moyenne par les habitants du territoire

1,83

€/M3

C'est le tarif de l'eau potable appliqué sur le territoire depuis le 1^{er} janvier 2023 pour une facture de référence de 120 m3

7,34

M€

Investis pour l'amélioration des réseaux et des usines

Note :

Les collectivités ayant la charge des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif doivent produire chaque année un Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS).

Ce document est disponible sur le site www.cc-acvi.com rubrique **Publications**.

Vous trouverez ci-après une synthèse des actions et projets menés en 2023 et des indicateurs clés du service.

Périmètre des compétences de la Régie des Eaux de la CC ACVI

La CC ACVI exerce en régie directe, via la Régie des Eaux, les missions suivantes :

- **Eau potable** : assurer la production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable, ainsi que la relation à la clientèle
- **Assainissement collectif** : assurer la collecte, le transport et le traitement des effluents, ainsi que la relation à la clientèle
- **Assainissement non collectif** : contrôler périodiquement l'innocuité des dispositifs existants et assurer le contrôle technique et la bonne exécution des travaux de dispositifs neufs.

Le lissage de la tarification des services de l'eau

Les tarifs de l'eau potable sont fixés chaque année par délibération. Au 1^{er} janvier 2023, la troisième phase de lissage du prix de l'eau potable est entrée en vigueur. À compter de cette date, tous les usagers du territoire sont soumis au même tarif d'eau potable : 1,83€ TTC / m³.

Une même logique est en marche pour l'assainissement : en 2022, une étude de lissage du prix de l'assainissement a été engagée puis mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023, l'objectif étant une tarification unique à l'échéance 2030.

La préservation de la ressource en eau

Dans un contexte inédit de sécheresse, la forte mobilisation des usagers suite aux campagnes de prévention a permis de réduire significativement les consommations. De son côté, la Régie des Eaux a mis en œuvre un plan d'action global qui permet d'apporter des solutions techniques pour réaliser des économies d'eau :

- Mise en place de **régulateurs de pression** « intelligents » sur le réseau d'Ene. Le dispositif qui permet de réduire le débit en cas de détection de fuite sur une canalisation a permis d'économiser environ 100 000 m³ sur l'année.
- Renforcement des **renouvellements de canalisations et de la recherche de fuites** afin d'améliorer le rendement des réseaux et de réduire la déperdition d'eau.
- Accélération du déploiement de la **télérelève** : ce dispositif permet aux abonnés de détecter plus facilement les fuites d'eau après compteur et de mieux maîtriser leur consommation. Le module permettant de mettre en place la télérelève est installé systématiquement sur les nouveaux branchements et lors de renouvellement de compteurs.
- **Réutilisation des eaux usées** pour le remplissage des hydrocureurs : la réutilisation de ces eaux pour le nettoyage des canalisations a permis d'économiser plus de 10 000 m³ sur l'année.
- La **réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** de la station d'épuration d'Argelès-sur-Mer pendant l'été : une unité mobile permettant une filtration supplémentaire de l'eau de sortie de STEP permet d'obtenir une qualité d'eau acceptable pour de nouveaux usages (arrosage d'espaces verts, réserve incendie, lavage des bennes à ordures ménagères).
- Sécurisation des ressources des communes isolées : **Interconnexion des réseaux** de Bages et de Montesquieu-des-Albères avec les autres communes afin de prévenir les risques de pénurie d'eau sur ces communes.
- Lancement des études pour l'utilisation d'une **nouvelle ressource** dans le quaternaire. Ce nouveau gisement permettrait de préserver les ressources du pliocène.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

109 m³

D'EAU CONSOMMÉS PAR ABONNÉ EN 2023 CONTRE 122 EN 2022.

Le projet de REUT à Argelès-sur-mer

Initié en 2021, le projet de réutilisation de l'eau usée traitée (REUT) sur la station d'épuration (STEP) d'Argelès-sur-Mer consiste à recycler les eaux en sortie de STEP pour alimenter les canaux d'irrigation de la basse vallée du Tech.

Pour cela, la STEP devra être équipée de modules de traitements complémentaires et un réseau de canalisation sera créé afin de distribuer l'eau vers les zones concernées.

Un investissement de 12,5 millions d'euros qui doit permettre d'économiser 1,3M de m³ d'eau chaque année.

En 2023, les études de faisabilité et d'opportunité du projet pour un usage agricole ont été finalisées.



Point d'étape des chantiers engagés

- Fin des travaux de **réhabilitation du réservoir d'eau potable d'Ambeille** et de l'optimisation du traitement de l'**usine d'eau potable du Pont du Tech**
- Mise en service de l'extension de la **station d'épuration de Bages**
- Lancement des études de renouvellement de la **station d'épuration de Cerbère**

Amélioration des points noirs

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Les points noirs sont des points structurels du réseau qui correspondent chacun à une rue. On en compte 547 sur l'ensemble du réseau, chacun d'entre eux nécessitant au moins deux interventions par an.

Un travail important a été réalisé pour améliorer ces zones de point noir afin de réduire significativement le nombre d'interventions à l'année. Les agents de la Régie ont notamment remplacé les siphons par des boîtes à passage direct et ciblé ces zones pour les travaux de réparation.



Les chiffres clés en 2023

Eau potable



40 969
ABONNÉS
(+0,9% VS 2022)



622,11KM
DE RÉSEAU



5,85M DE M3
D'EAU PRODUITE
(-12,35% VS 2022)



4,46M DE M3 D'EAU
CONSOMMÉS
PAR LES ABONNÉS
(-10,45% VS 2022)



111 979 M3
D'EAU PERDUS EN
DISTRIBUTION-LIVRAISON
(-51,4% VS 2022)



99,6% DE CONFORMI-
TÉ PHYSIOCHIMIQUE ET
99,3% DE CONFORMITÉ
MICROBIOLOGIQUE SUR
278 PRÉLÈVEMENTS
RÉALISÉS



80,63% DE
RENDEMENT DU
RÉSEAU DE DISTRIBUTION



0,95% DE
RÉSEAU
RENOUVELÉ



4,3 M€ DE
TRAVAUX RÉALISÉS

Assainissement

Collectif



39 453
ABONNÉS
(+1,05% VS 2022)



497,78 KM
DE RÉSEAU



1 024 INTERVENTIONS
DE CURAGE PRÉVENTIF
ET DE DÉSOBSTRUCTION
(-45,7% VS 2022)



CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS PAR
RAPPORT À LA DIRECTIVE ERU

98,8% EN PERFORMANCES D'ÉPURATION
96,1% EN ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION
100% POUR LE RÉSEAU DE COLLECTE



3,04 M€ DE
TRAVAUX RÉALISÉS

Non collectif (SPANC)

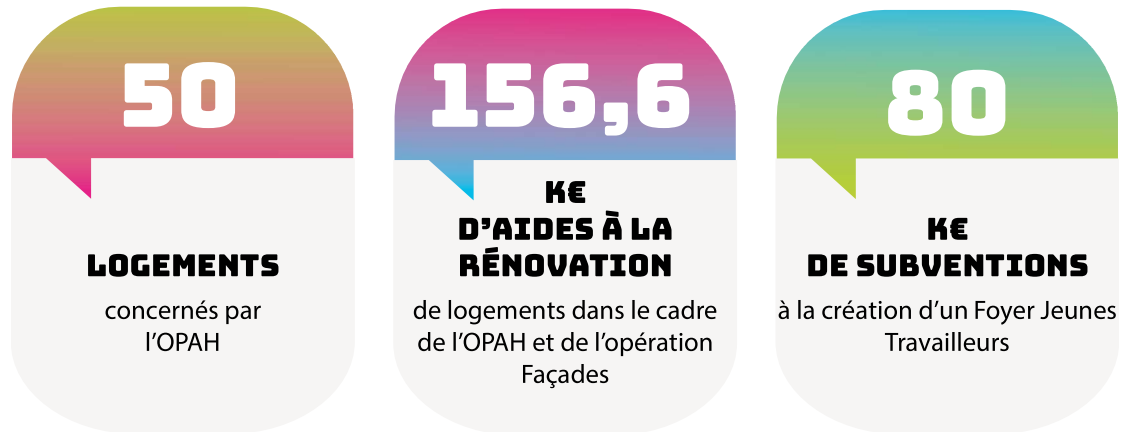
1 760
INSTALLATIONS

91,14%
DES INSTALLATIONS
CONTRÔLÉES

3782
HABITANTS
DESSERVIS

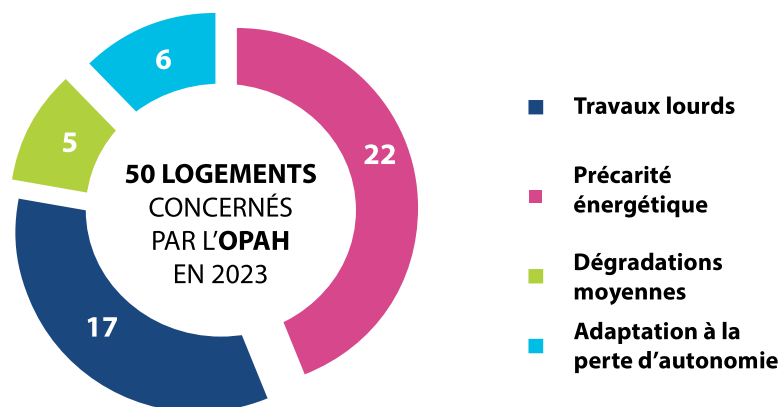
86,41%
DE CONFORMITÉ
DES INSTALLATIONS
CONTRÔLÉES

HABITAT



L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Avec **42 dossiers** présentés (+7,7% par rapport à 2022), 2023 est une année record pour l'OPAH. Au total, **50 logements** ont été examinés dans le cadre du dispositif. Le montant des subventions réservées par la CC ACVI atteint **98 522€** sur l'année.



Pour accompagner la montée en puissance du dispositif, **6 réunions publiques** ont été organisées sur le territoire lors du premier semestre 2023. Une campagne d'information qui a permis de sensibiliser **175 personnes** du territoire sur l'OPAH et plus généralement sur les dispositifs d'aides à la rénovation et à l'amélioration de logement.



L'opération façades

En 2023, **29 ménages** ont bénéficié d'une aide pour le ravalement de façades. Au total, ce sont ainsi **58 075€ de subventions** versées pour 216 310€ de travaux.



La Communauté de communes a été sollicitée pour participer au financement de la création du FJT d'Argelès-sur-Mer. Le Conseil communautaire a voté l'attribution d'une **subvention de 80 000€**.

Le FJT sera composé de 30 studios en logements locatifs sociaux PLAI* sur le site de l'avenue Edouard Herriot, au cœur d'Argelès-sur-Mer. Il est destiné à accueillir des personnes de moins de 30 ans en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle (apprentis, stagiaires, salariés...) ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire.

*Les **logements PLAI**, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.

Plans et programmes

Arrêté une première fois en juin 2022, le deuxième **Programme Local de l'Habitat (PLH)** de l'intercommunalité a été définitivement adopté le 17 juillet 2023 par le Conseil communautaire. Il porte sur la période 2022-2027.

La **révision de la convention intercommunale d'attribution (CIA)** a fait l'objet de plusieurs réunions techniques avec les CCAS et les bailleurs sociaux. Cette convention fixe notamment les objectifs d'attribution des logements sociaux aux ménages les plus précaires.

Partenariats

La Communauté de communes a signé une convention de partenariat avec l'association **Habiter en terres catalanes**. Celle-ci gère notamment une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) dont l'objet est d'assurer la gestion locative de biens à loyers modérés.

Un partenariat a également été noué avec le **Bureau Information Jeunesse** afin de promouvoir le dispositif « **Génération Part'age** » ainsi que la nouvelle plateforme numérique la « **Boussole des jeunes** ». Cette dernière permet de recenser l'ensemble des offres de logements disponibles pour les jeunes.

Enfin, la CC ACVI était partenaire du **forum anti-chutes** organisé par le groupe de retraites complémentaires **Agirc-Arrco**. L'évènement a rassemblé plus de 80 personnes le 14 septembre 2023 à Argelès-sur-Mer. L'une des micro-conférences présentée par Urbanis et Soliha portait sur l'adaptation de l'habitat à la perte de mobilité.

Études

Dans le cadre de ses missions, le service Habitat a rédigé une **note technique afin d'aider les communes à traduire règlementairement les dispositions logement/habitat dans leur PLU**. Celle-ci a été présentée en comité technique fin 2023.

Par ailleurs, le service a été accompagné par l'AURCA (Agence d'Urbanisme Catalane) sur deux études portant sur :

- **Le parc de résidences secondaires et sa « Airbnbisation »** : l'étude a été présentée en Commission habitat fin 2023.
- **Le peuplement et les dynamiques de production du logement social intercommunal** : l'étude réalisée dans le cadre de la révision de la CIA a été présentée en Comité technique en juin 2023.

LECTURE PUBLIQUE

12

MÉDIATHÈQUES

forment le réseau
communautaire

450

ACTIONS CULTURELLES

9 048

ABONNÉS ACTIFS

Un réseau dynamique pour porter la culture pour tous

Les 12 médiathèques du territoire sont des lieux de culture et de vie au sein des communes. Afin de les rendre le plus accessible possible, leur accès et l'emprunt de documents sont totalement gratuits.

Les médiathèques proposent principalement :

- La consultation et l'emprunt de produits culturels (livres, CD, DVD)
- Des accès informatiques et internet
- Une offre culturelle numérique via la plateforme mediatek66.fr.
- Une saison culturelle de plus 450 dates pour tous les publics.

Par ailleurs, le fonctionnement en réseau se concrétise par un catalogue commun permettant d'emprunter et de rendre les documents dans n'importe quelle structure du territoire.

Pour améliorer l'accessibilité de la culture en ACVI, les médiathèques proposent un service de portage à domicile pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer ainsi qu'une offre culturelle adaptée aux personnes en situation de handicap ou atteints de troubles « Dys » : livres en gros caractères, liseuses, livres audio, audiodescription, ouvrages en braille...

Enfin, un travail important est réalisé afin de sensibiliser à la culture dès le plus jeune âge. Des partenariats avec les écoles du territoire, mais aussi les accueils de loisirs et les structures de la Petite Enfance permettent d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

La programmation culturelle Les Petites scènes prévoit une centaine de dates spécialement dédiées aux enfants.



Ouverture des médiathèques de Banyuls-sur-Mer et Saint-Génis-des-Fontaines

En 2023, le réseau s'est enrichi de deux nouvelles structures à Banyuls-sur-Mer et Saint-Génis-des-Fontaines. Inaugurée le 4 avril, la médiathèque de Banyuls-sur-Mer propose une collection de plus de 6 000 références sur 250m² de locaux. Celle de Saint-Génis-des-Fontaines a ouvert le 2 juin sur près de 200m² dont 85 de terrasse.

Il est important de souligner l'aide substantielle de la MDPO (Médiathèque départementale des Pyrénées-Orientales) tant sur le plan logistique que de l'ingénierie documentaire.

Création d'une offre Jeux

Un agent du réseau s'est spécialisé dans la médiation et l'animation de jeux. De plus, un budget a été alloué à l'acquisition de jeux.

Déployé sur l'ensemble du réseau, ce nouveau service a rencontré un vif succès.

Élaboration du schéma de développement de la lecture et des médiathèques

Votée en décembre 2021, la loi Robert impose aux intercommunalités ayant un service de Lecture Publique de rédiger un **schéma de développement de la lecture et des médiathèques**.

Le Cabinet Dumeige a accompagné le service tout au long de l'année pour la mise en forme de ce document. Travaillé en ateliers avec la commission Lecture Publique, il a permis de mettre en valeur le travail effectué et de tracer les grandes lignes de l'action future.

Les jeux sont laissés en libre-service dans les médiathèques, les agents organisent des séances de découverte et plusieurs soirées ont été organisées en collaboration avec le Pôle Petite Enfance, Enfance & Jeunesse.



PISCINE



Un espace ludique, sportif et pédagogique

Espace de loisirs et d'apprentissage, la piscine intercommunale AlberAquatic comprend 3 bassins (sportif, apprentissage et espace ludique) et s'appuie sur une **équipe de 14 agents**, dont 5 maîtres-nageurs sauveteurs.

Au-delà de l'entrée en accès libre, l'équipe propose des **cours de natation** pour enfants et adultes et d'**aquabiking**. La piscine héberge également le **Sauvetage Sportif Argelésien (SSA)** et ses plus de 1 000 adhérents. La piscine Alberaquatic contribue activement à l'**apprentissage de la natation en milieu scolaire** en accueillant les élèves de la Maternelle au Lycée des 15 communes du territoire.

La fréquentation en chiffres

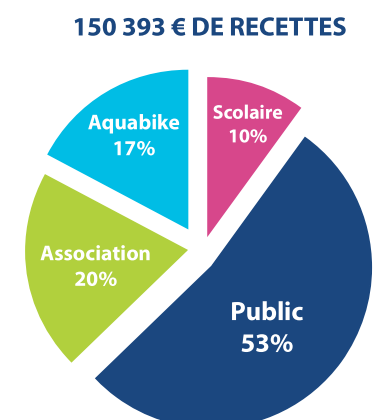
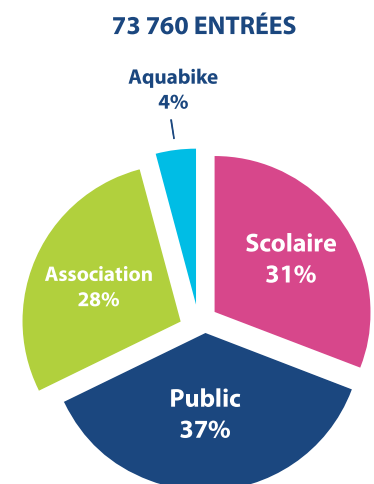
En 2023, la piscine a enregistré **73 760 entrées**. Cela représente

une augmentation de 10% par rapport à 2022 mais une baisse de 13,7% par rapport à 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire.

Près de **23 000 scolaires** de la Maternelle à la Terminale ont été accueillis en 2023 :

- 87 classes de Maternelles et Primaires
- 30 classes de collège et lycée
- 7 formations de parents agréés par l'Éducation Nationale

Sur le plan financier, la piscine a généré **150 393€ de recettes** en 2023 (+24% par rapport à 2022), dont plus de la moitié provient de la billetterie grand public. Comme pour les entrées, le rattrapage par rapport aux années avant Covid-19 est en cours (-22% de recettes par rapport à 2019).



Dans le cadre de la prévention des noyades, le Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques anime un plan national visant à **accompagner les enfants et encadrants dans la découverte du milieu aquatique**, et notamment le programme « **classes bleues** » et aisance aquatique.

Les actions réalisées dans le cadre du plan national de lutte contre les noyades :

- 1 formation d'encadrants à l'aisance aquatique
- 12 classes bleues encadrées par la SSA et financées par l'État
- 17 classes aidées par des stagiaires BPJEPS Spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation » en formation en partenariat avec le SSA
- 9 classes en enseignement massé (deux sessions par jour). Ce dispositif permet non seulement de réduire les temps et les coûts de transport mais aussi de renforcer le bénéfice pédagogique des enseignements
- 14 classes encadrées par l'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) de la commune d'Argelès-sur-Mer



Les fermetures au public

Congés annuels

- **3 juillet au 3 septembre :**
Fermeture estivale

> nettoyage des bassins, travaux de maintenance, réfection des douches, entretien des pompes

- **25 décembre au 14 janvier 2024 :**
Fermeture hivernale

> vidange et nettoyage des bassins

* on notera que dans le cadre de la politique de prévention de la ressource en eau, l'Agence Régionale de Santé n'autorise qu'une vidange par an. Celle prévue en juillet a donc été annulée.

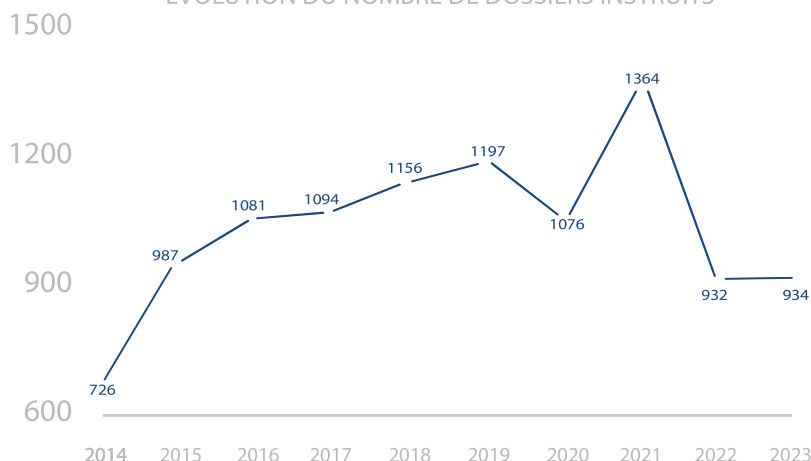
URBANISME

934**DOSSIERS
INSTRUITS****60****%**
de taux d'acceptation**300****USAGERS
ACCOMPAGNÉS**

Une activité maintenue dans un contexte dégradé

En deux ans, le nombre de permis de construire a chuté de manière significative. Observée sur le plan national, cette baisse s'explique principalement par l'inflation, la hausse des coûts de construction et la remontée des taux des crédits immobiliers. Ce dernier facteur pénalise tout particulièrement les projets des primo-acquérents. Malgré ce contexte, le nombre d'autorisations d'urbanisme déposées en 2023 est stable par rapport à 2022.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS



Les établissements recevant du public (ERP)

L'instruction des dossiers d'autorisations d'urbanisme concernant les ERP fait l'objet d'une procédure particulière afin de vérifier la conformité du projet aux **règles d'accessibilité et de sécurité incendie**.

Après avoir été traité par le service instructeur, le dossier est présenté par l'instructeur en charge du volet accessibilité en **Commission de sécurité et d'accessibilité**. Cette dernière rend un avis au Maire qui, en fonction de celui-ci, autorise ou pas la réalisation du projet.

En 2023, **33 dossiers** ont concerné un ERP.

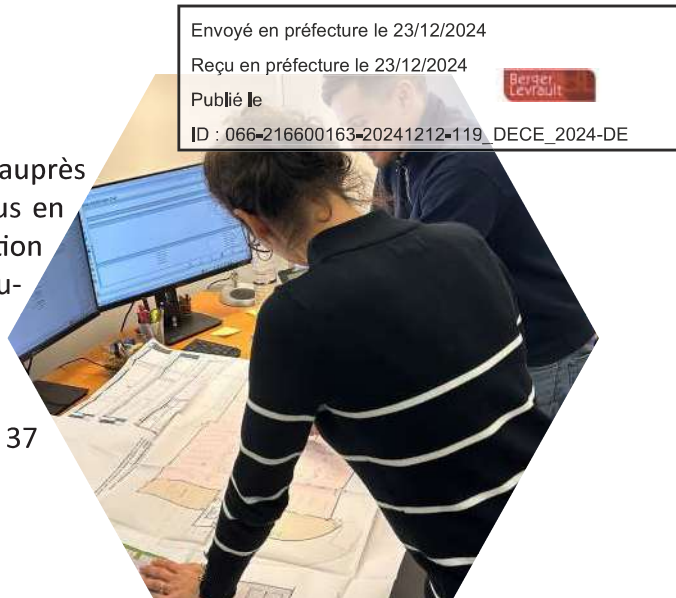
Dossiers ERP

Argelès-sur-M.	15
Bages	1
Banyuls-sur-M.	2
Collioure	4
Montesquieu-des-A.	1
Port-Vendres	4
Saint-André	2
Saint-Génis-des-F.	2
Villelongue-dels-M.	1

L'information aux usagers

Le service poursuit sa mission d'information de proximité auprès des usagers : **300 personnes** ont été reçues sur rendez-vous en 2023, soit une baisse de près de 50% en deux ans. La diminution du nombre de dossiers traités et le développement de nouveaux moyens d'informations numériques expliquent cette tendance à la baisse.

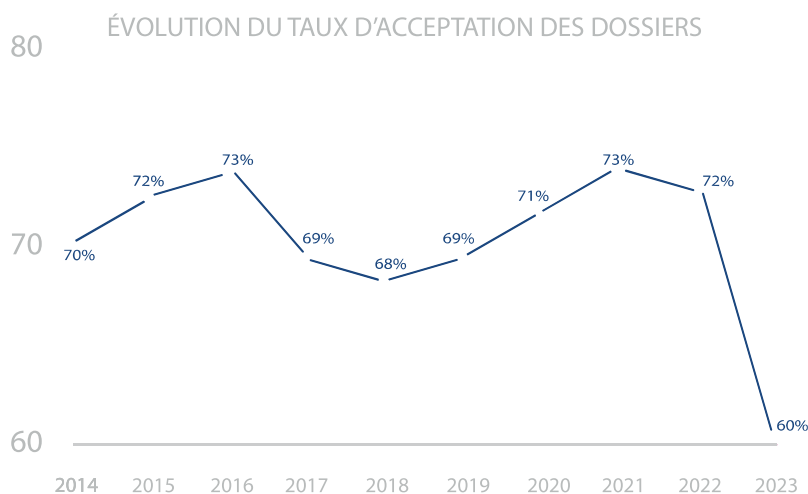
Par ailleurs, le service a répondu à 332 « Tickets » et 37 Avant-Projets ont été analysés et traités en 2023.



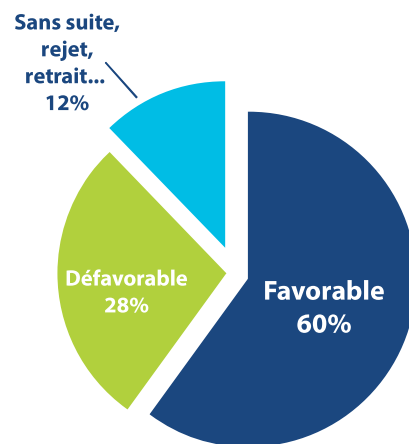
Une diminution du taux de demandes acceptées

Seulement **60% des demandes reçues ont fait l'objet d'une autorisation**. Un chiffre en forte baisse par rapport aux dix dernières années, dont la moyenne se situait autour de 70% de taux d'acceptation.

Néanmoins, cette diminution ne s'explique pas par un taux de refus plus élevé mais par une **hausse des dossiers qui n'ont pas abouti** (+8% en 2023). Pour expliquer l'abandon de ces dossiers, on citera notamment les demandes de classement sans suite en cours d'instruction, les rejets tacites pour pièces complémentaires non fournies et les demandes de retrait de l'autorisation une fois obtenue.



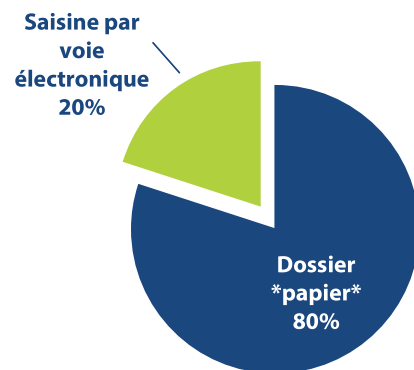
NATURE DES DÉCISIONS



La dématérialisation des demandes d'autorisation

En 2023, une **demande d'autorisation d'urbanisme sur cinq** est déposée en version dématérialisée via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

Pour accompagner le développement de la **Saisine par Voie Electronique (SVE)**, les agents du service et des communes ont été formés à l'utilisation d'un nouveau module informatique permettant la **consultation dématérialisée des services (PLAT'AU)**.

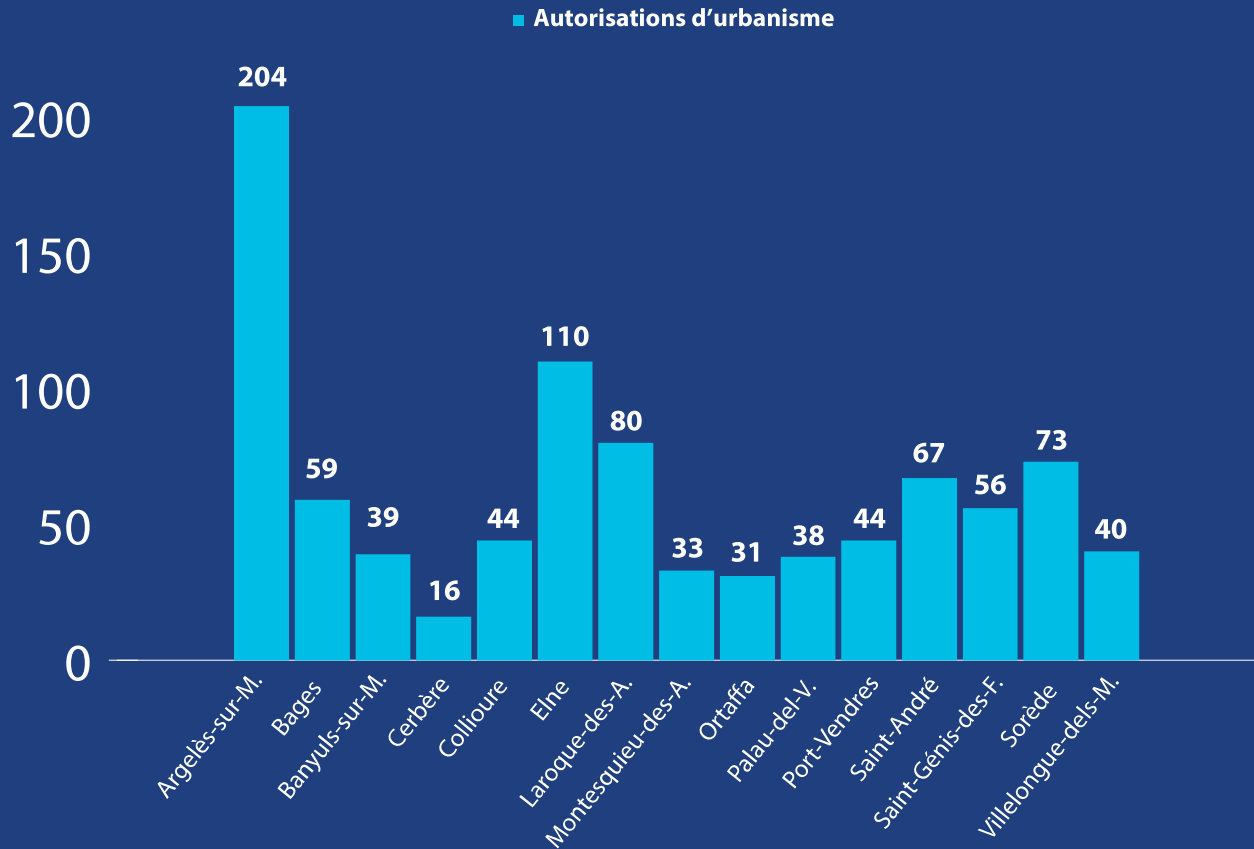


Le récolement des travaux

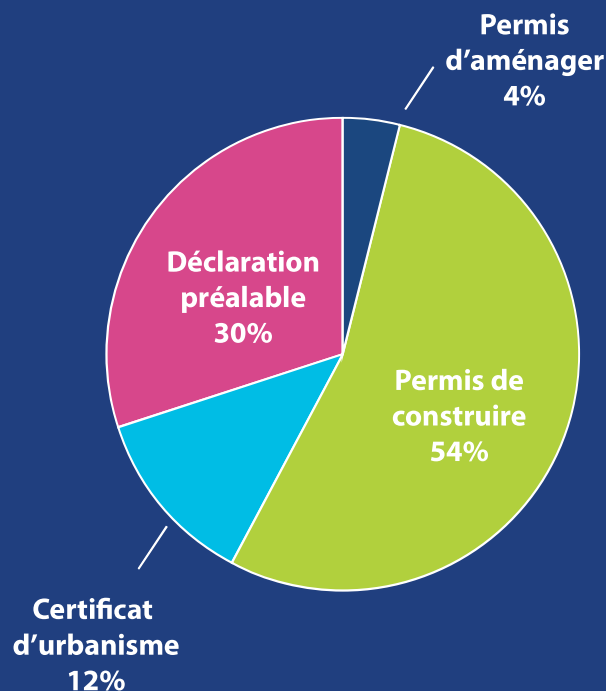
Le service urbanisme effectue les récolements de travaux pour les dossiers qu'il a instruit, lorsque la réglementation les rend obligatoires. À ce titre, **80 visites de contrôle** ont été réalisées en 2023.

934 dossiers instruits en 2023

RÉPARTITION PAR COMMUNE



RÉPARTITION PAR TYPE DE PROJET



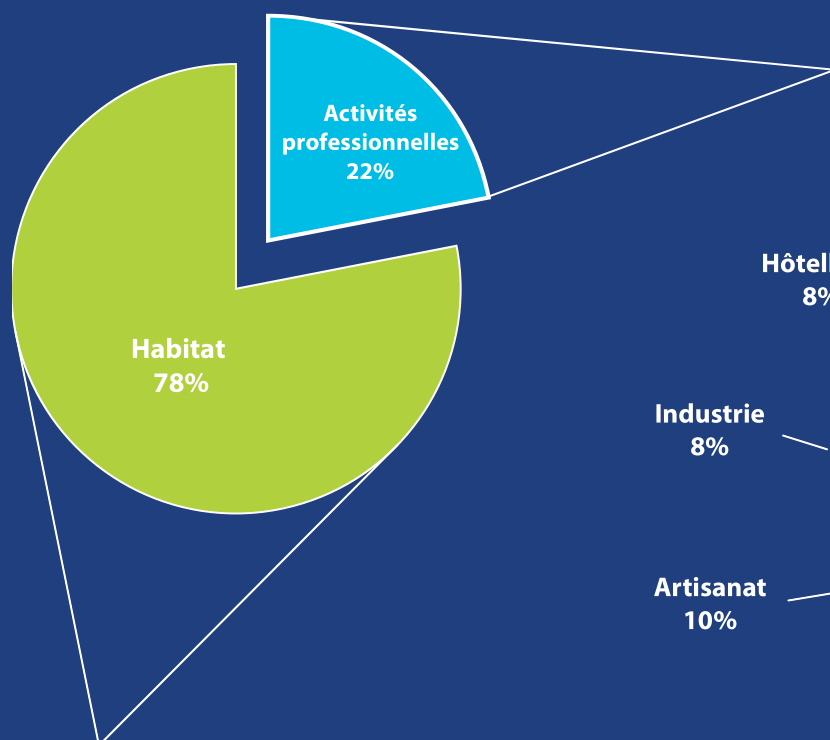
Dossiers instruits - suite

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

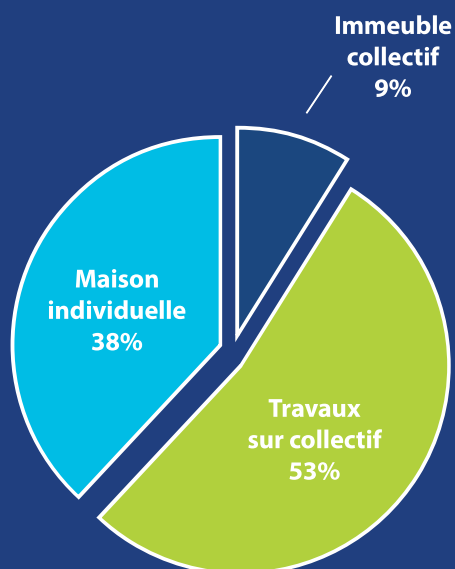
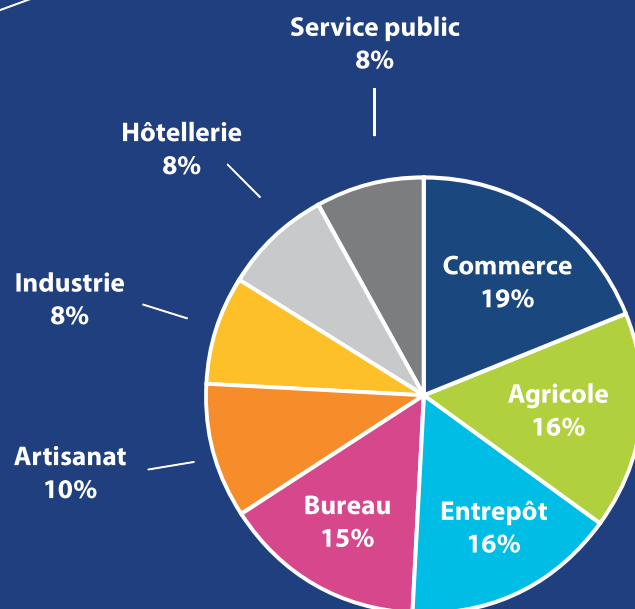
Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE



PAR TYPE D'HABITAT

PAR TYPE D'ACTIVITÉS



On note que **les projets portant sur l'habitat restent largement majoritaires** avec une augmentation sensible de **travaux sur l'existant** au détriment des nouvelles constructions.

Les lotissements accordés en 2023 ont abouti à la validation de **135 lots à bâtir**.

CHANTIER D'INSERTION

41

**AGENTS EN
INSERTION**

62

%
de réinsertion
professionnelle
à la sortie

385

INTERVENTIONS

Un accompagnement renforcé vers le retour à l'emploi

Le chantier d'insertion propose un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Une **vocation sociale** qui a pour objectif de **faciliter l'accès ou le retour à l'emploi** de ces publics.

À l'embauche du salarié, une **éducatrice socio-professionnelle** est missionnée pour construire un **parcours d'insertion individualisé** et adapté aux besoins spécifiques de l'agent. Ce parcours s'articule autour de périodes de **formations collectives** (sauveteur secouriste du travail, savoir être, outils numériques...) et de **prises en situation professionnelles encadrées**.

En 2023, **41 agents** ont bénéficié des ateliers du chantier d'insertion. **62%** d'entre eux ont retrouvé une activité professionnelle à la sortie (formation qualifiante, création d'entreprise, CDD de plus de 3 mois).



Des ateliers d'insertion à vocation environnementale

Les ateliers organisés dans le cadre du chantier d'insertion sont en lien avec la protection de l'environnement et la préservation de nos paysages.

Entretien des berges et des rivières

- **6 interventions en 2023**

Un marché public de travaux pour l'entretien des berges et rivières a été passé avec le Syndicat Mixte de Gestion de d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA). Il s'agit principalement du débroussaillage à forte dominante manuelle et de travaux de restauration et d'entretien de la végétation.

L'entretien des berges d'une rivière permet de maintenir la rivière dans un bon état d'équilibre, d'assurer le bon écoulement des eaux et la préservation écologique de la rivière et de ses berges. Elle contribue également à la prévention contre les risques d'inondation.

Entretien des sentiers de randonnée

- **150 interventions en 2023**

Les agents du chantier d'insertion assurent l'entretien des 350 km de sentiers de randonnée que compte le territoire. Cela représente en 2023 près de 150 interventions mobilisant pour chacune d'entre elle entre 2 et 5 agents.

On entend par entretien des sentiers de randonnée :

- Le débroussaillage de passages végétalisés
- La dépollution des chemins (ramassage des détritiques)
- La remise en état des ouvrages présents sur les sentiers (passerelles, barrières, mains courantes, marches...)
- L'entretien et le renouvellement des 3 000 objets de signalisation (panneaux, lames directionnelles, panneaux informatifs...)

Entretien des espaces naturels communautaires

- **229 interventions en 2023**

Le débroussaillage et l'entretien des espaces naturels contribuent à la préservation et le bon

usage des aménagements. Il joue également un rôle essentiel dans la prévention contre les risques d'incendie et la lutte contre la pollution.

Les équipes du chantier assurent deux à trois passages par an sur chaque site communautaire pour effectuer des missions de débroussaillage, d'élagage, de dépollution et de broyage des déchets verts.

Les sites concernés

- 5** déchetteries
- 30** stations d'épuration et postes de relevage
- 60** sites d'eau potables
- 5** sites d'antenne relais TV
- 3** zones d'activités

- **Les voies d'intérêt communautaire**
- **Les voies vertes cyclo-touristiques**



LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES

La fourrière animale

Par délibération du 26 mai 2023, un **groupement de commande** composé des Communautés de communes ACVI, Sud Roussillon, Aspres, Haut Vallespir et Vallespir a été formé pour conclure le **contrat de délégation de service public** relatif à la gestion de la fourrière animale. La CC ACVI a été désignée en tant que coordonnateur du groupement.

Il porte sur la capture, le transport et la garde des animaux errants et/ou dangereux se trouvant sur le territoire des différentes collectivités. Le contrat court sur une **période de 6 ans** à compter du 1^{er} novembre 2023.

La **commission d'appel d'offres (CAO)** réunie le 18 septembre 2023 a validé l'offre de la société **SACPA** pour un montant de 1,548€ HT par habitant et par an.



Les rapports d'activités pour ces deux compétences sont réalisés chaque année. Ils sont présentés en Conseil Communautaire.

Ils sont disponibles sur le site www.cc-acvi.com, rubrique Documents officiels.

L'accueil des gens du voyage

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la CC ACVI gère **deux aires permanentes** d'accueil des gens du voyage à **Argelès-sur-Mer** (40 places) et à **Elne** (34 places).

C'est la **société VAGO** qui est titulaire de ce marché **jusqu'en juin 2025**. Elle assure la gestion administrative et technique des deux aires d'accueil pour le compte de la collectivité. La gestion du séjour des gens du voyage, leur accueil sur site et le maintien de lien social font également partie des missions assignées à VAGO.

L'aire d'Argelès-sur-Mer étant occupée illicitement depuis décembre 2021, seule l'aire d'Elne est en activité à ce jour.



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 – édition octobre 2024

Édité par :

Communauté de communes Albères – Côte Vermeille – Illibérus

3 impasse Charlemagne BP 90103 66704 Argelès-sur-Mer

Tél. : 04 68 81 63 77 – standard@cc-acvi.com www.cc-acvi.com

Directeur de la publication : Antoine Parra,

Président de la Communauté de communes

Rédaction : Services communautaires – Service communication

Conception et mise en pages : Service communication

Photographies : Adobe Stock/Service communication/ Freepik

Dépôt légal : octobre 2024

Siège communautaire

Communauté de communes

Albères – Côte Vermeille – Illibérus

3, impasse Charlemagne, BP 90103

66704 Argelès-sur-Mer Cedex

04 68 81 63 77 • standard@cc-acvi.com

www.cc-acvi.com

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 066-216600163-20241212-119_DECE_2024-DE

Berger
Levyault

Retrouvez toutes
nos actualités



www.cc-acvi.com